

RÉGIME DE RETRAITE
DE POSTES CANADA

RAPPORT AUX PARTICIPANTS

20
18

Table des matières

Message de la présidente
du Conseil d'administration

- 1 Message du chef des finances et
du chef des ressources humaines
- 2 Aperçu des participants
- 4 Nos services aux participants
- 6 Volet à prestations déterminées
(PD) – Aperçu de 2018
- 7 Volet à cotisations déterminées
(CD) – Survol de 2018
- 8 Gouvernance du Régime
- 10 Stratégie de gestion du risque –
Volet à PD
- 12 Stratégie de gestion du risque –
Volet à CD
- 13 Nos placements – Volet à PD
- 20 Nos placements – Volet à CD
- 23 Points saillants de la situation
financière – Volet à PD
- 24 Résumé des états financiers
- 26 Résumé des évaluations
actuarielles – Volet à PD
- 31 Glossaire

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

La Société canadienne des postes est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et respecte la *Politique sur la protection des renseignements personnels des employés de Postes Canada*. Les renseignements personnels, y compris les renseignements sur la retraite, sont traités d'une façon sécuritaire et confidentielle.

Remarque

Pour les besoins du présent rapport, les termes « Régime » et « Régime de retraite » renvoient au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, qui comporte le volet à prestations déterminées et le volet à cotisations déterminées, à moins d'indication contraire. La Société canadienne des postes verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la loi fédérale *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Le présent rapport reflète la situation financière et les résultats opérationnels du Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les renseignements financiers sont des données non auditées extraites des états financiers. Ce rapport et les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site Web retraitescp.com ou sur demande.

Les termes qui paraissent en **gris en caractères gras** à leur première utilisation sont définis dans le glossaire à la fin du document.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

DK18307

Message de la présidente du Conseil d'administration



Jessica L. McDonald

Présidente du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a une obligation envers vous et les autres employés actifs ou retraités, qui comptez sur les prestations de retraite. Afin de respecter cette obligation, nous adoptons des principes directeurs et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance pour faire en sorte que l'administration et les placements du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes soient effectués dans votre intérêt.

Dans l'ensemble, le Régime a connu une année de stabilité en 2018. Les placements ont produit un rendement de 0,9 % en raison d'une conjoncture difficile au quatrième trimestre (une mauvaise performance des marchés boursiers doublée d'un faible rendement du marché obligataire). En fait, la plupart des régimes de retraite au Canada ont affiché un taux de rendement négatif en 2018.

Sur le plan de la continuité, le volet à prestations déterminées du Régime a enregistré un excédent. Il comptait une estimation de 3,3 milliards de dollars en excédent et était financé à 115 %. Le plan de la continuité suppose, à des fins comptables, que l'entreprise poursuivra ses activités. Il permet de déterminer si le Régime possède assez d'actifs pour les prestations de retraite qui devront être versées plus tard pour le service accumulé jusqu'à présent. L'excédent est un indicateur rassurant de la bonne gestion du Régime.

Le calcul de la solvabilité d'un régime de retraite détermine si ses actifs sont suffisants pour assurer la capitalisation intégrale des prestations de chaque participant dans l'éventualité où le fonds serait liquidé à la suite de la cession des activités de l'entreprise. En raison d'un déficit de solvabilité devant être capitalisé de 5,7 milliards de dollars, en fonction de l'évaluation estimée au 31 décembre 2018, le volet à prestations déterminées est financé à 80,7 % sur le plan de la solvabilité. Au cours des dernières années, les règlements fédéraux nous ont dispensés de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux pour réduire le déficit de solvabilité. À l'avenir, nous continuerons d'informer les participants de la santé financière du Régime.

Nous gérons l'un des plus importants régimes de retraite offerts par un employeur unique au Canada et cela comporte d'énormes responsabilités. Au nom du Conseil, je tiens à remercier le Comité des pensions et sa présidente, Sharon Sparkes, ainsi que Douglas D. Greaves, vice-président, Caisse de retraite et directeur des placements, pour leur gestion du Régime. Je remercie aussi le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions pour leurs précieux conseils.

Message du chef des finances et du chef des ressources humaines



Wayne Cheeseman
Chef des finances



Ann Therese MacEachern
Chef des ressources humaines

À Postes Canada, l'année dernière a été marquée par des difficultés qui se sont soldées par une perte d'ordre financier. Ce résultat est principalement attribuable aux coûts afférents à la résolution de la question de l'équité salariale pour nos factrices et facteurs ruraux et suburbains ainsi qu'au conflit de travail survenu à l'automne. Toutefois, le secteur Colis a continué à croître, ce qui confirme la pertinence de la Société et la force de sa stratégie principale.

En 2019, nous déploierons beaucoup d'énergie à tous les échelons de l'entreprise afin de redresser la situation et de faire face aux défis d'ordre stratégique. Ce travail est d'une grande importance pour chaque participant, car le fondement d'un régime solide est un répondant en bonne santé financière, soit Postes Canada. En 2018, Postes Canada a versé 245 millions de dollars en coût des prestations pour service courant dans le volet à prestations déterminées du Régime alors que les employés y ont cotisé 233 millions de dollars.

Nous comparons le rendement des actifs du Régime aux références du secteur. En 2018, grâce à une gestion active du volet à prestations déterminées du Régime, nous avons ajouté 706 millions de dollars à l'actif du Régime comparativement à l'indice de référence. Au cours de la dernière décennie, le Régime a enregistré une croissance de 2,6 milliards de dollars comparativement à l'indice de référence. Cette augmentation montre bien la prévenance et l'efficacité dont font preuve les gestionnaires du Régime, et elle souligne l'importance de nos stratégies d'investissement sur sa santé financière.

L'ampleur et la volatilité de l'obligation de capitalisation du Régime de retraite de la Société sont très importantes comparativement à ses revenus et à sa capacité à produire des profits, ce qui demeure une préoccupation.

Pour ce qui est du volet à cotisations déterminées (CD) du Régime, son actif est passé de 37,2 millions de dollars à 46,4 millions de dollars. Nous invitons les détenteurs d'un régime de retraite à cotisations déterminées à consulter leur relevé personnalisé afin de connaître leur taux de rendement.

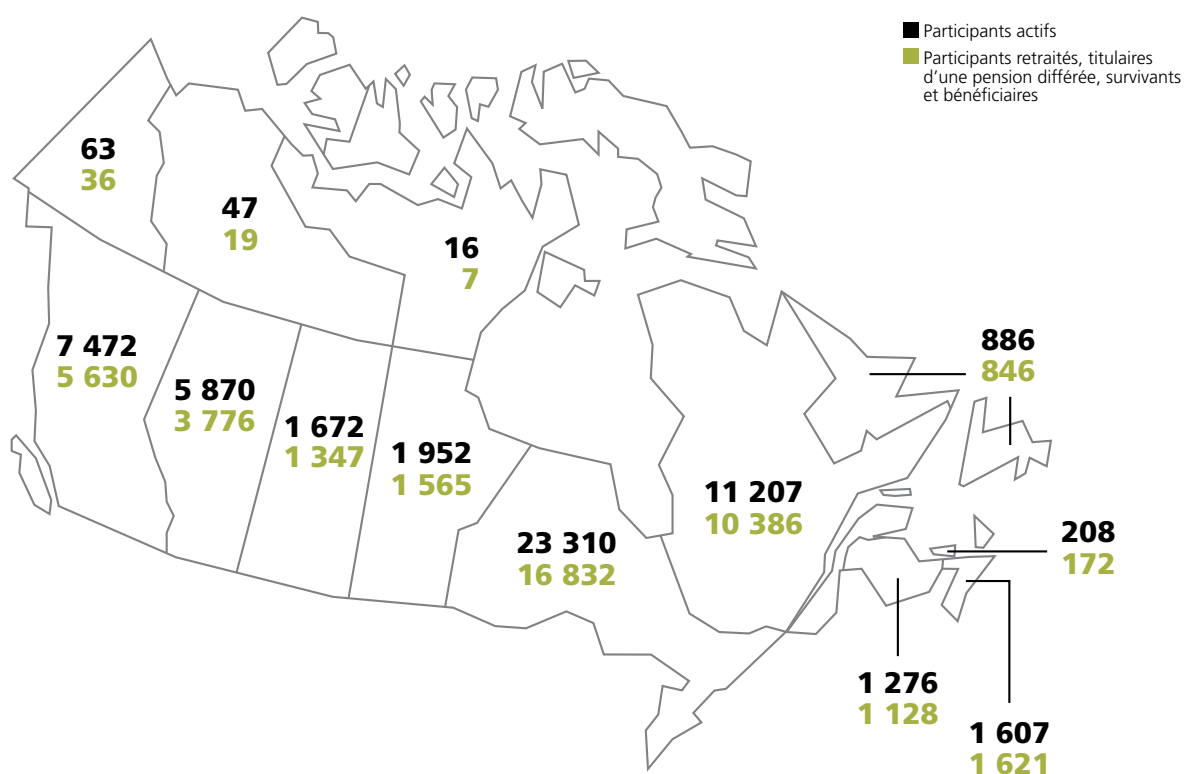
Nous remercions tous les employés actuels de leurs services ainsi que les employés retraités des services qu'ils ont rendus à la population canadienne.

Aperçu des participants

	2014	2015	2016	2017	2018 ¹
Participants actifs	54 147	53 238	53 263	53 606	55 586
Pourcentage	61,2 %	59,1 %	57,5 %	56,3 %	56,1 %
Participants retraités	31 219	33 448	35 707	37 644	39 395
Pourcentage	35,3 %	37,2 %	38,6 %	39,5 %	39,8 %
Titulaires d'une rente différée, survivants et bénéficiaires	3 051	3 353	3 603	3 953	4 094
Pourcentage	3,5 %	3,7 %	3,9 %	4,2 %	4,1 %
Total	88 417	90 039	92 573	95 203	99 075

1. Pour 2018, les renseignements portent sur 96 203 participants au volet à prestations déterminées (PD) et 2 872 participants au volet à cotisations déterminées (CD) du Régime (2 747 participants actifs et 125 participants différés au volet à CD).

Participants à l'échelle du Canada au 31 décembre 2018



Répartition des participants actifs et retraités par âge au 31 décembre 2018

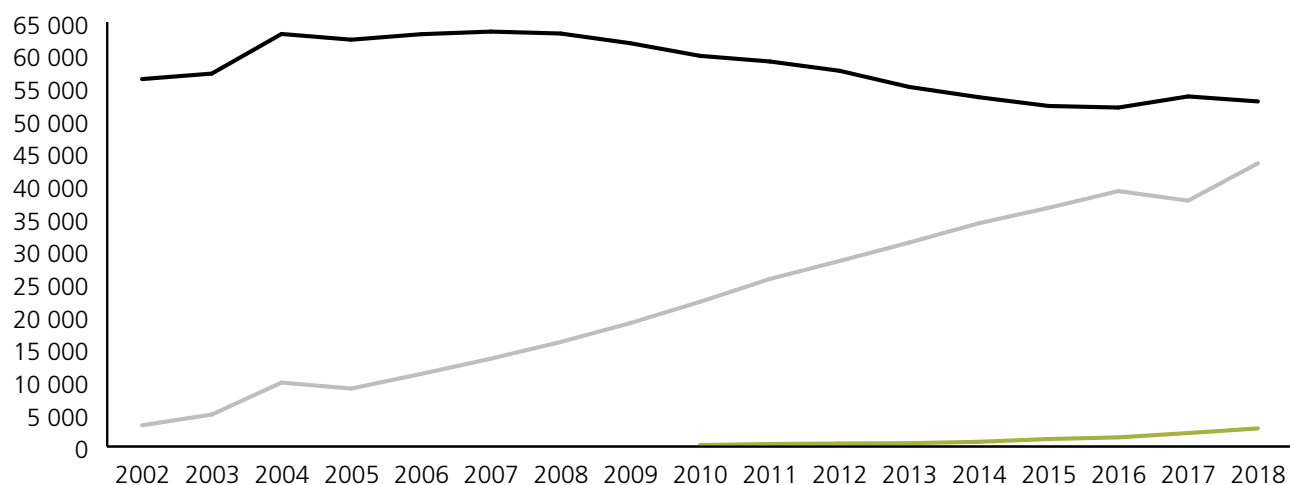
Âge	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	Plus de 79 ans
Participants actifs au volet à PD	1 573	8 370	15 306	19 995	7 356	237	2
Participants actifs au volet à CD	391	854	821	540	139	2	0
Participants retraités au volet à PD	1	22	169	4 276	23 331	10 882	714

Moyenne d'âge	2018	2017
Participants actifs au volet à PD	49,6	49,7
Participants actifs au volet à CD	41,6	40,0
Participants au volet à PD au départ à la retraite	61,0	60,6
Participants retraités au volet à PD	66,8	66,2

Le saviez-vous?

Au cours des 5 prochaines années, 17 594 participants actifs au volet à PD atteindront l'âge ouvrant droit à pension.

Évolution de la participation au Régime



- Participants actifs PD
- Participants retraités, titulaires d'une pension différée, survivants et bénéficiaires
- Participants actifs CD

Le Régime continue à prendre de la maturité. Les retraités représentent maintenant 40 % des participants et près de 60 % des obligations de solvabilité.

Nos services aux participants

Relevés personnels de prestations de retraite

En 2018, le Service des pensions a préparé près de 90 388 relevés annuels de prestations de retraite personnalisés pour les participants actifs au volet à PD, les participants retraités, les titulaires d'une pension différée et les survivants. De plus, La Financière Sun Life a produit 3 626 relevés pour les participants au volet à CD.

retraitescp.com

Le site Web **retraitescp.com** donne des renseignements sur l'ensemble des programmes de retraite de Postes Canada : les volets à prestations déterminées (PD) et à cotisations déterminées (CD) du Régime, ainsi que le Régime d'épargne volontaire.

87 336
visites
au total

Visites **retraitescp.com**

64 757 visiteurs uniques enregistrés en 2018 comparativement à 56 915 en 2017

masunlife.ca

Les participants au volet à CD ont accès à un site Web sur le régime, à l'adresse **masunlife.ca**. Les participants peuvent consulter les soldes de compte personnels et de l'entreprise, l'historique des transactions, les relevés et les **taux de rendement** personnels. Les renseignements sont aussi accessibles par l'entremise de l'**application mobile ma Sun Life**.

1 137

Visites **masunlife.ca**

Les trois principales sections consultées étaient les soldes de compte, l'historique des transactions et la répartition des actifs

200

Participants ayant utilisé l'application mobile, avec une moyenne de cinq visites par mois

Centre du régime de retraite pour les participants au volet à PD

Le Centre du régime de retraite est au cœur des services aux participants. Il répond aux demandes des participants par téléphone ou par la poste et exécute les transactions. Cette équipe offre des services liés aux questions telles que les ruptures de mariage, le traitement des départs à la retraite, des cessations d'emploi et des décès, les versements des prestations aux nouveaux retraités, les rachats de service accompagné d'option, les mises à jour des bénéficiaires d'assurance vie des retraités et l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé. De plus, la Fiducie RBC Services aux investisseurs offre des services aux retraités concernant le versement de leurs prestations de retraite du volet à PD.

47 246

Appels téléphoniques des participants au Centre du régime de retraite

13 822

Appels téléphoniques aux participants

4 106

Appels téléphoniques des retraités à la Fiducie RBC Services aux investisseurs

45 675

Transactions effectuées pour les participants par le Centre du régime de retraite

113 663

Estimations des prestations de retraite effectuées à l'aide du calculateur sur le site Web

4,3/5,0

Cote de satisfaction des participants

4,3/5,0

Cote visée

L'équipe du Centre du régime de retraite s'est engagée à offrir des services rapides, proactifs et empreints de compassion à tous les participants au Régime.

Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life pour les participants au volet à CD

Les représentants du Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life offrent des services aidant les participants à établir leur profil d'investisseur, à choisir leurs options de placement et à remplir l'outil de planification de la retraite. De plus, ils répondent aux messages sécurisés en ligne des participants qui se connectent à leur compte, à masunlife.ca.

541	Appels téléphoniques des participants
	Les trois principales raisons des appels étaient les soldes de compte, les départs à la retraite / les cessations d'emploi, les retraits et les transferts (entrée/sortie).
60	Messages répondus
97 %	Cote de satisfaction des participants
95 %	Cote visée

Ateliers de préretraite offerts aux participants du volet à PD

Des ateliers de préretraite en personne sont offerts aux participants du volet à PD pour les aider à entreprendre leur retraite. Ces ateliers sont offerts par invitation seulement aux participants au Régime qui sont à cinq ans de l'obtention d'une pension non réduite. Ces ateliers portent sur les caractéristiques du Régime de retraite de Postes Canada, les avantages sociaux à la retraite, les programmes gouvernementaux, la planification financière, la planification testamentaire et successorale, la santé et le mieux-être. Nous avons reçu de nombreux commentaires positifs de la part des participants qui ont assisté aux ateliers.

64	Ateliers de préretraite
2 619	Participants aux ateliers
318	Consultations individuelles au cours des ateliers

Webinaires pour les participants au volet à CD

Les participants au volet à CD ont accès gratuitement à une série de webinaires de 60 minutes offerts par la Financière Sun Life. Ces webinaires interactifs sont conçus pour fournir de l'information facile à comprendre sur l'épargne et la planification financière de la retraite à tous les participants, peu importe à quelle étape de leur carrière ils sont rendus. Visitez le site retraitescp.com > Cotisations déterminées (CD) > Retraite > Ateliers et webinaires pour en savoir plus sur les sujets présentés et vous inscrire à une prochaine séance sur le site sunlife.ca/monargent.

35	Webinaires
222	Inscriptions aux webinaires

Outils en ligne pour les participants au volet à CD

Découvrez les outils mon argent et consultez vos placements sur le site masunlife.ca

Êtes-vous en bonne voie d'atteindre vos objectifs de retraite? Utilisez l'outil **Planificateur de retraite** pour voir si votre épargne vous permettra de réaliser votre objectif de retraite.

Vous aimeriez savoir quelles sont les options de placement qui vous conviennent le mieux? Utilisez l'outil **Répartition de l'actif**.

Si vous êtes un investisseur dans la catégorie « Aidez-moi à le faire » ou dans la catégorie « Je le ferai moi-même », vous pourriez utiliser l'outil **Rééquilibrage automatique**. Avec cette fonction, la composition de l'actif se rééquilibre automatiquement chaque trimestre, sans intervention de votre part.

Au 31 décembre 2018

413	Participants ayant complété l'outil Planificateur de retraite
320	Participants ayant complété l'outil Répartition de l'actif
419	Participants ayant complété l'outil Rééquilibrage automatique

Volet à prestations déterminées (PD) – Survol de 2018

Actif du volet à PD

24,6 milliards de dollars

Actif net de placement au 31 décembre 2018

Taux de rendement en 2018

0,9 %

Indice de référence

-1,9 %

Estimation de la situation de capitalisation au 31 décembre 2018

Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé¹

(moyenne de trois ans)

5,7 milliards de dollars

Capitalisation à **80,7** %

Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché¹

(approche de liquidation)

5,0 milliards de dollars

Capitalisation à **83** %

Excédent sur le plan de la continuité

3,3 milliards de dollars

Capitalisation à **115** %

Suite au changement réglementaire effectué en juin 2017, Postes Canada n'a pas eu à faire de versements spéciaux supplémentaires en 2018. Pour plus d'informations concernant l'allègement de la capitalisation, voir à la page 27.

+ Cotisations en 2018

Participants

233 millions de dollars

Postes Canada Service courant

245 millions de dollars

Postes Canada Paiements spéciaux

30 millions de dollars

- Prestations versées en 2018

1 002 millions de dollars

1. Voir à la page 26.



Appels des participants au Centre du régime de retraite

47 246



Cote de satisfaction des participants

4,3/5,0



Visites uniques sur le site retraitescp.com

64 757

Volet à cotisations déterminées (CD) – Survol de 2018

Actif du volet à CD **46,4** millions de dollars

Actif du REV **10,0** millions de dollars

Total de l'actif **56,4** millions de dollars

Actif net de placement au 31 décembre 2018

Échelle des taux de rendement en 2018



Indice de référence : Les participants peuvent se reporter à la section Rendement des placements du site masunlife.ca pour consulter les rapports sur les fonds, qui comprennent une analyse comparative.

*Les chiffres indiqués représentent l'échelle des taux de rendement en 2018 de tous les fonds disponibles dans le volet à CD, du plus bas au plus élevé, avec une moyenne de -1,5 %. Reportez-vous à la page 20 pour consulter la liste des taux de rendement des placements des fonds du volet à CD.

Au 31 décembre	2018	2017
Participants actifs	2 747	2 028
Participants différés	125	184
Actif du volet à CD	46,4 M\$	37,2 M\$
Cotisations de Postes Canada	9,4 M\$	7,0 M\$
Cotisations des participants	5,6 M\$	4,1 M\$
Revenus de placements	(600 M\$)	2,8 M\$
Retraits et frais	(5,2 M\$)	(2,9 M\$)
Cotisations moyennes (% de la paie)		
Postes Canada	6,2 %	6,2 %
Participants	3,8 %	3,8 %
Régime d'épargne volontaire (REV)		
Actif	10 M\$	4,2 M\$
Cotisations des participants	2,4 M\$	1,5 M\$
Cotisations moyennes des participants au REV (% de la paie)	3,5 %	3,8 %
Participants au REV	611	418



Appels des participants au Centre de service à la clientèle de la Sun Life

541



Cote de satisfaction des participants

97 %



Visites uniques sur le site masunlife.ca

1 137

Vous voulez connaître le rendement de vos placements en 2018?

Reportez-vous au relevé personnalisé de la Sun Life daté du 31 décembre 2018 que vous avez reçu chez vous, ou rendez-vous sur le site masunlife.ca.

Gouvernance du Régime

Postes Canada a comme vision que tous les participants au régime de retraite aient une sécurité financière à la retraite, et sa mission consiste à gérer avec prudence le Régime au profit des participants.

Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation du Régime et de la conception de son modèle qui détermine les prestations offertes aux participants au Régime. Elle est également l'administratrice du Régime, et est responsable de la gestion du Régime et des placements de la caisse de retraite.

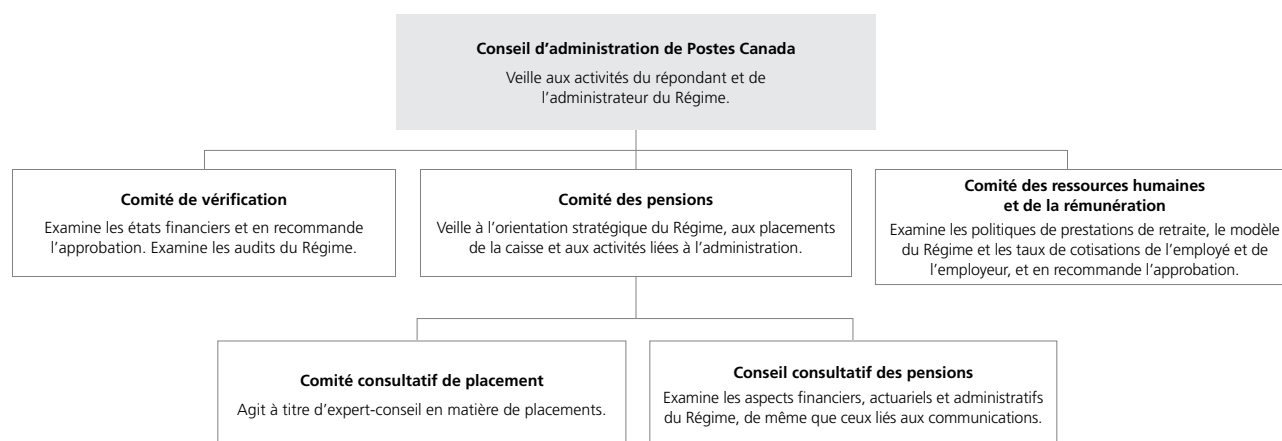
Le Conseil d'administration de Postes Canada surveille ces activités afin de s'assurer qu'elles sont effectuées de façon responsable et dans l'intérêt de tous les participants au Régime. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil suit ses normes de conduite qui englobent les règles d'éthique, notamment en matière de conflit d'intérêts,

de précautions, de diligence et de compétences (disponibles sur postescanada.ca > Postes Canada > À notre sujet > Entreprise > Régie d'entreprise > Rôles et les responsabilités du Conseil).

Une structure de gouvernance robuste a été établie par le Conseil pour le Régime (ci-dessous).

Les comités qui relèvent directement du Conseil sont composés de membres du Conseil choisis pour leur expertise s'appliquant aux régimes de retraite. Le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions (CCP) comprennent des représentants des agents négociateurs et donnent au Comité des pensions des conseils sur les placements et l'administration. Les rapports des réunions du CCP sont présentés sur le site retraitescp.com > Gouvernance > Conseil consultatif des pensions > Les réunions du CCP.

Pour en savoir plus, visitez le site retraitescp.com à l'onglet Gouvernance.



Liste des membres du Conseil d'administration et des comités au 31 décembre 2018

Conseil d'administration

Jessica L. McDonald IAS.A ★▲●
Lloyd Brant ★▲
Bernd Christmas ★▲
Michèle Desjardins ●
Mélanie Dunn ●
Claude Germain ★▲
Suromitra Sanatani ●
Alain Sans Cartier ●
Jim Sinclair ●
Sharon Sparkes MBA, CPA, CA ★▲

★ Membre du Comité des pensions
▲ Membre du Comité de vérification
● Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

ACMPA Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
AFPC Alliance de la Fonction publique du Canada
AOPC Association des officiers des postes du Canada
SEPC Syndicat des employés des postes et communications
STTP Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

La biographie de chaque membre est disponible sur le site retraitescp.com.

Comité consultatif de placement

J. Lorne Braithwaite B.Com, MBA (président)
Phillip H. Doherty B.Com, MBA, FCPA, CA
Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A
Richard L. Knowles A.F.A., B.A. (spéc.)
Sharon Sparkes CPA, CA, MBA, IAS.A

Représentants des syndicats et des associations

Isla Carmichael Ph.D, M.Éd., M.A.
Hugh Mackenzie M.A., IAS.A

Conseil consultatif des pensions

Représentants de Postes Canada
Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A (président)
Rindala El-Hage CPA, CA
Lou Greco MBA, CPA, CA
Julie Philippe CHRP
Kateri Saumure B.A. C.mn

Représentants élus

Karen Kennedy (participants retraités)
Max LeBreton (tous les participants actifs)
William (Bill) R. Price B.A., M.A. (participants retraités)
Chantal Séguin Flamand B.B.A., CARP (employés cadres et exempts)
Peter Whitaker (participants retraités)

Représentants des syndicats et des associations

Cameron Clay (AOPC)
Madeleine Cleroux (STTP)
Beverly Collins (STTP)
Rona Eckert (STTP)
Jacqueline Gujarati (AFPC / SEPC)
Sylvain Lapointe (STTP)
Daniel Maheux (ACMPA)
François Paradis (AFPC / SEPC, AOPC, ACMPA)

Tâches et responsabilités déléguées à des professionnels qualifiés

L'investissement et les activités d'administration du Régime sont délégués par le Comité des pensions du Conseil aux équipes Division des placements, Finances et Politiques des pensions de Postes Canada. Ces équipes sont composées de professionnels qualifiés qui ont les connaissances, les aptitudes, les ressources d'information et l'expertise nécessaires pour exécuter leurs fonctions spécialisées. En plus d'être chargé des mandats de placement gérés à l'interne, le Comité des pensions choisit des gestionnaires de placements externes réputés pour exécuter des mandats

de placement précis conformément à nos énoncés des politiques et des procédures de placement.

Le Comité des pensions fait également appel à des fournisseurs de services externes ayant un savoir-faire spécialisé, tels que des sociétés d'actuares et des sociétés d'experts-conseils, au besoin. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Régime est administré et soutenu, consultez le site retraitescp.com à la rubrique Aperçu de la gouvernance.

Nos bonnes pratiques de gouvernance

Gestion du risque

Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques qui définit le seuil de tolérance au risque du Régime en matière d'administration et de placements. Le cadre guide l'élaboration de stratégies visant l'atteinte des objectifs globaux. De plus, le Comité des pensions consulte le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite, qui fournit des conseils sur les possibilités d'exposition aux risques.

La stratégie de gestion du risque est présentée à la page suivante.

Surveillance

Cette pratique comporte l'évaluation trimestrielle du rendement des placements et des ratios de capitalisation. Les listes de vérification de la conformité des placements, le rendement du service, les contrats des fournisseurs de services, les gestionnaires de placements (internes et externes) ainsi que les ententes sur les niveaux de service font également l'objet d'une surveillance régulière.

Évaluation

Les pratiques efficaces de gouvernance et les pratiques prudentes de placement sont évaluées sur une base annuelle à l'aide des questionnaires de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Le Comité des pensions examine les résultats afin de déterminer la mesure dans laquelle le Régime respecte les principes de l'ACOR. Consultez le site capsa-acor.org.

Audits

Des audits sont menés régulièrement par des vérificateurs externes indépendants et nos vérificateurs internes. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) peut effectuer des examens du plan de gouvernance sur place, de temps à autre.

Communication

La communication avec les participants aux volets à PD et à CD du Régime se fait au moyen d'un certain nombre de publications et d'initiatives. En 2018, nous avons communiqué avec les participants en produisant le Rapport aux participants 2017, les relevés de prestations de retraite personnalisés pour les participants actifs et retraités du volet à PD, les bulletins *Parlons régime de retraite* et *Encontact*, qui comprenaient un avis concernant les modifications apportées au Régime. Les participants au volet à CD ont reçu des communications additionnelles de la Financière Sun Life, le fournisseur de services liés au volet à CD. La plupart des publications mentionnées ci-dessus ainsi que les états financiers audités du Régime peuvent être consultés à l'adresse retraitescp.com.

En 2018, le groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C) a tenu une réunion officielle pour discuter des façons d'améliorer l'échange d'information entre la Société et les participants au Régime qu'il représente. Pour demeurer au fait des activités du groupe C et C, consultez la section Groupe C et C sur le site retraitescp.com. Les participants au Régime sont invités à envoyer leurs questions et préoccupations au groupe C et C, à l'adresse GroupeCCGroup@canadapost.ca.

Stratégie de gestion du risque – Volet à PD

Bon nombre de facteurs peuvent représenter un risque pour la situation financière d'un régime de retraite. Les principaux facteurs sont le risque lié à la capitalisation et le risque lié à l'investissement.

Trois leviers principaux sont mis à la disposition des répondants des régimes de retraite pour les aider à gérer les risques des régimes :



Politique de financement
(cotisations de l'employeur et des employés)



Politique de placement
(stratégies d'amélioration du rendement ou de réduction du risque et stratégies de transfert des risques, comme l'assurance longévité et la souscription de rentes)



Politique sur les prestations
(niveau et type de prestations offertes)

Risque de capitalisation

Le risque lié à la capitalisation est l'un des principaux risques auxquels le Régime est exposé. Il s'agit du risque que les taux de croissance des placements et des cotisations ne soient pas suffisants pour respecter les **obligations au titre des prestations de retraite**, occasionnant ainsi un déficit actuariel. Les facteurs les plus importants liés à ce risque sont les baisses des **taux d'actualisation** et un rendement de placements inférieur aux rendements prévus.

Actuellement, le risque le plus important est lié aux taux d'intérêt. Pour les régimes indexés, comme le Régime de retraite de Postes Canada (volet à PD), il s'agit des taux d'intérêt réels, qui sont les taux d'intérêt nets de l'**inflation**.

Le faible niveau des taux d'intérêt des récentes années est l'un des plus importants facteurs de croissance des déficits de solvabilité.

En plus du risque lié aux taux d'intérêt, les placements subissent le risque des marchés, compte tenu du fait que les marchés des capitaux sont imprévisibles. Par conséquent, les rendements ne sont pas garantis et, pour certains types de placements, ils peuvent se révéler assez inconstants.

La situation de capitalisation du Régime peut changer assez rapidement si la valeur des actifs nets de placement ou des obligations au titre des prestations de retraite fluctue. Un tel changement entraînerait une non-concordance entre l'actif du Régime et ses obligations.

Placement en fonction du passif : Des études actif-passif sont menées de temps à autre pour orienter la stratégie de placement du Régime en fonction de facteurs économiques et démographiques. Le Régime continue à prendre de la maturité étant donné que les participants au Régime ont vieilli et que le nombre de retraités a augmenté. L'étude actif-passif effectuée en 2015 avait pour objectif principal de réduire au minimum la volatilité entre les actifs nets de placement et les obligations au titre des prestations de retraite. Le placement en fonction du passif a été introduit dans ce contexte. Cette stratégie de placement, qui consiste à gérer l'actif du Régime en fonction de son passif, est considérée comme une forme de réduction du risque.

L'intention est de réduire au minimum l'instabilité du financement – ce qui est essentiellement effectué en tentant de mieux faire correspondre les éléments d'actif du Régime avec les éléments du passif. La première étape consiste à majorer la répartition cible des **titres à revenu fixe**. Les **obligations** de longue durée (c'est-à-dire les obligations de 14 ou 15 ans) sont également majorées et correspondent mieux au passif du Régime. Enfin, la répartition cible d'**actifs non traditionnels** (les **actions** de sociétés à capital fermé, biens immobiliers et infrastructures) est majorée graduellement pour améliorer potentiellement les rendements à long terme, tout en diversifiant le risque.

Un mouvement ascendant dans les taux d'intérêt les éloignant de leurs niveaux historiquement bas permet de maintenir le mouvement le long de la **trajectoire** de la stratégie de placement en fonction du passif. Toutefois, si la réduction des risques se produit trop rapidement, la situation de capitalisation du Régime ne s'améliorera pas à mesure que les taux d'intérêt se normaliseront. Par conséquent, une trajectoire d'élimination dynamique du risque en 10 étapes a été établie afin d'entraîner des changements automatiques à la répartition de l'actif lorsque le ratio de solvabilité augmente aux niveaux précisés. Cette approche approuvée assurera un mouvement graduel vers la répartition d'éléments d'actif visée et aura pour effet d'améliorer la situation de capitalisation à mesure que les taux d'intérêt augmentent. Le Régime a fait l'objet d'une étude actif-passif en vue d'une évaluation et d'un rajustement potentiel de la stratégie de placement.

Le Comité des pensions gère le risque lié à la capitalisation en effectuant un suivi et un examen réguliers du ratio de capitalisation pour s'assurer que les objectifs de capitalisation sont convenables et que les décisions en matière de placement sont prises conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement – Volet à prestations déterminées et tiennent compte des données démographiques et des obligations à long terme du Régime.

Le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite veille à la conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime qui sont approuvés par le Comité des pensions et qui établissent les lignes directrices régissant les niveaux de risques prudents en assurant une diversification par catégorie et type d'actif, entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques ou économiques et les styles de gestion, ainsi que par liquidité et **capitalisation boursière**. Les risques involontaires, tels que de fortes expositions ou une grande concentration dans un secteur industriel particulier, sont communiqués clairement au gestionnaire de placement pertinent, de même qu'au directeur des placements et au Comité des pensions.

Risque lié aux placements

Le Régime est exposé à divers risques liés aux placements qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Les risques liés aux placements comprennent les risques applicables aux actions détenues dans le portefeuille boursier, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit au sein du portefeuille de titres à revenu fixe. Les placements sont exposés au risque de prix et au risque de liquidité. Le risque de prix ou le risque d'évaluation se produit lorsque le prix payé pour un actif est trop élevé. L'équipe de la Division des placements et les gestionnaires de placements externes se penchent longuement sur les mesures financières avant d'investir, afin d'éviter de trop payer. Le risque de liquidité est l'incapacité d'acheter ou de vendre un placement en temps opportun à un prix raisonnable. Une grande partie du total de l'actif dispose d'une liquidité quotidienne et l'équipe de la Division des

placements surveille les besoins de financement à court terme sur une base hebdomadaire.

Des placements sont également faits dans des marchés étrangers, alors il y a un risque de change qui est atténué partiellement par des stratégies de **couverture** tactiques. Des mesures supplémentaires sont prises pour réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et pour optimiser les gains du portefeuille de placements, afin que le Régime puisse respecter sa promesse envers les participants, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

Le cadre de gestion des risques guide l'élaboration des stratégies de placement visant l'atteinte des objectifs globaux. À chaque catégorie d'actif sont associés des risques et des limites, telles que des limites quant à l'exposition aux risques, aux concentrations, aux leviers et aux contreparties. Chacune des catégories d'actif et les expositions aux risques qui s'imposent sont surveillées de près par le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite et l'équipe de la Division des placements. Des mesures sont prises au besoin, en conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime.

Chaque trimestre, les risques liés aux placements sont examinés par le Comité des pensions et le Comité consultatif de placement, en fonction des rapports fournis par l'équipe de la Division des placements.

Politique sur les prestations et autres risques

Le Régime est confronté à d'autres risques qui ne sont pas de nature financière, comme les facteurs démographiques, y compris la longévité réelle des pensionnés par rapport aux prévisions et les règles entourant la capitalisation des régimes de retraite régis par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* ainsi que d'autres lois et normes en vigueur. Nous surveillons les tendances du secteur des pensions et les développements au chapitre des dispositions législatives pour prendre les mesures qui s'imposent lorsque des changements surviennent.

Énoncé des politiques et des procédures de placement – Volet à PD

Le Comité des pensions a établi un énoncé des politiques et des procédures de placement pour surveiller et gérer efficacement les risques liés aux placements du Régime.

Le document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Volet à prestations déterminées* (EPPP – Volet à PD) est un document de gouvernance qui sert à diriger les placements de l'actif du volet à PD du Régime. L'EPPP – Volet à PD précise la gouvernance de la caisse, les caractéristiques du Régime, le passif, les objectifs en matière de placement, la politique sur la composition de

l'actif, les investissements autorisés et les contraintes, ainsi que les autres exigences concernant l'investissement et l'administration de l'actif du volet à PD.

L'EPPP – Volet à PD est examiné et approuvé une fois par année par le Comité des pensions. L'**actuaire** du Régime et les membres du Conseil consultatif des pensions reçoivent un exemplaire de l'EPPP – Volet à PD mis à jour après son approbation. Les EPPP du Régime sont affichés sur le site **retraitescp.com**, à la rubrique Documents de gouvernance.

Stratégie de gestion du risque – Volet à CD

Les participants au volet à CD ont un profil démographique diversifié, une expérience diversifiée en matière de placements et de finances, ainsi qu'une tolérance au risque diversifiée. La Société est d'avis que la meilleure façon de répondre aux divers besoins de placement des participants au volet à CD est d'offrir une gamme d'options de placement, y compris des options fondées sur le marché (fonds de placement) qui couvrent les principales catégories d'actif et la portée risque / rendement appropriée pour les fonds de retraite.

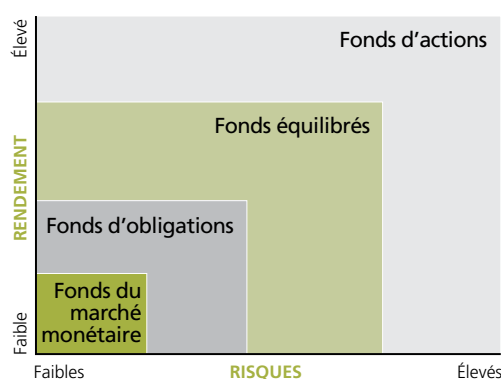
Différentes approches de fonds et de placement peuvent convenir à différents moments de la carrière d'un participant, puisque les options vont d'un faible risque / rendement à un risque / rendement plus élevé. Les participants au volet à CD ont accès au site Web de la Financière Sun Life, masunlife.ca, qui contient des outils et de l'information pour établir leur profil d'investisseur et leur stratégie de placement, et apporter des changements au fil du temps. Le site offre également toute l'information dont ils ont besoin sur les fonds de placement offerts et les rendements historiques des placements. Il incombe aux participants d'utiliser cette information pour faire des choix éclairés.

Si le rendement des placements est élevé pour des fonds comme les fonds à revenu fixe ou les fonds d'actions, les participants en récoltent les fruits et assument le risque. Les fonds distincts, dans lesquels les cotisations des participants sont investies, sont détenus séparément de l'actif de la Financière Sun Life et, bien que la valeur des fonds fluctue l'argent est toujours utilisé au profit des participants.

Certains fonds offerts dans le cadre du volet à CD du Régime de retraite comportent plus de risques que d'autres. Les participants doivent se demander s'ils sont à l'aise avec le niveau de risque associé à leur répartition de l'actif. Les outils sur le site masunlife.ca aideront les participants à prendre leurs décisions.

Postes Canada examine le rendement des fonds du volet à CD du Régime de retraite au moins une fois par semestre et évalue périodiquement, mais pas moins d'une fois par année, le rendement du **gestionnaire de fonds** par rapport aux facteurs qualitatifs et quantitatifs pertinents, et peut proposer des changements à la sélection des fonds existants ou ajouter de nouveaux fonds, au besoin.

Comprendre les risques par rapport au rendement



Énoncé des politiques et des procédures de placement – RAC

Le Comité des pensions a établi un énoncé des politiques et des procédures de placement pour surveiller et gérer efficacement les risques liés aux placements du Régime.

Le document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Régimes d'accumulation du capital* (EPPP – RAC) est le document de gouvernance quant à la structure de placement des **régimes d'accumulation du capital** offerts par Postes Canada, y compris le volet à CD du Régime. Ce document porte sur la gouvernance de la caisse, la structure de placement et les croyances en matière de placement, de même que les autres exigences

liées à l'investissement et à l'administration de l'actif des régimes d'accumulation du capital. Les objectifs en matière de placement indiqués dans l'EPPP – RAC sont réalisés dans le cadre des obligations contractuelles du fournisseur de services liés au volet à CD, la Financière Sun Life.

L'EPPP – RAC est examiné et approuvé une fois par année par le Comité des pensions. L'actuaire du Régime et les membres du Conseil consultatif des pensions reçoivent un exemplaire de l'EPPP – RAC mis à jour après son approbation. Les EPPP du Régime sont affichés sur le site retraitescp.com, à la rubrique Documents de gouvernance.

Regard vers 2019

Activités de gouvernance : Postes Canada mettra en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'examen des activités de gouvernance effectué en 2018 pour le Régime d'accumulation du capital, qui englobe le volet à CD du Régime de retraite et le Régime d'épargne volontaire.

Structure de gouvernance : Postes Canada se penchera sur les stratégies recommandées afin de renforcer la gouvernance du Régime d'accumulation du capital.

Structure de placement et évaluation des fonds : Postes Canada poursuivra son examen de la structure de placement du Régime d'accumulation du capital, y compris un examen et une analyse des options de placement existantes.

Nos placements – Volet à PD



Douglas D. Greaves

Vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Je suis heureux de déclarer un rendement à forte valeur ajoutée des placements du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes.

Les actifs nets de placement du Régime totalisent 24,6 milliards de dollars au 31 décembre 2018, par rapport à 24,9 milliards de dollars l'année précédente. Le Régime a affiché un taux de rendement de 0,9 % en 2018 et a ainsi dépassé son indice de référence de 2,8 %.

À moyen terme, le rendement annuel moyen sur quatre ans était de 6,6 %, surpassant son indice de référence de 2,0 %. À long terme, le Régime continue d'enregistrer un rendement exceptionnel. Au cours de la dernière décennie, le rendement annuel moyen du Régime était de 9,0 %, ce qui signifie que son rendement était supérieur à son indice de référence de 7,7 % et à son objectif de rendement au fil du temps de 6,5 %. L'évolution de la stratégie du Régime a contribué au succès de ces placements. En gérant activement notre portefeuille, nous avons ajouté, en 2018, 706 millions de dollars à l'actif du Régime comparativement à l'indice de référence. Nous avons ajouté 2 574 millions de dollars au cours des 10 dernières années, comparativement à l'indice de référence.

En 2018, les fonds d'investissement privés, les infrastructures, les biens immobiliers, les actions américaines et le revenu fixe au Canada ont affiché des rendements positifs. Veuillez vous reporter aux graphiques des pages 16 à 18 du présent rapport.

L'étude réalisée en 2015 sur l'actif-passif visait à rendre le Régime plus viable en réduisant graduellement la volatilité entre les actifs nets de placement et les obligations au titre des prestations de retraite, tout en maintenant le rendement du capital investi. L'étude recommandait la mise en place d'une stratégie de placement en fonction du passif en plusieurs étapes pour les 5 à 10 prochaines années. À cet effet, une trajectoire a été élaborée en fonction de cibles prédéterminées sur le statut de la capitalisation. La première étape, amorcée en 2015, se fondait sur une transition des actions de l'actif vers des obligations, la prolongation de la **durée des obligations** et l'ajout d'actifs non traditionnels (non publics). Nous sommes passés aux deuxième et troisième étapes en 2017 et 2018. Elles comprenaient une augmentation de l'allocation aux obligations à long terme et aux obligations indexées sur l'inflation, une réduction des actions et des obligations à échéances diverses, et une augmentation des actifs non traditionnels. On a amorcé un examen périodique de la stratégie en 2018.

Voici quelques activités qui ont eu une incidence sur les actifs nets de placement du Régime en 2018 :

En raison des conditions difficiles du marché au quatrième trimestre de 2018 et de la volatilité des marchés, le Régime a enregistré au quatrième trimestre une perte de valeur sur ses placements de 2,9 %. Toutefois, de solides gains des catégories d'actifs non traditionnels, des fonds d'investissement privés, des infrastructures et des biens immobiliers (de l'ordre de 25,1 %, 19,4 % et 13,9 % respectivement) ont permis au Régime d'afficher un rendement positif et d'augmenter sa valeur au-delà de son indice de référence au cours d'une année marquée par l'instabilité des marchés.

Quelques-uns des gains effectués durant la première moitié de l'année par les obligations canadiennes, américaines et internationales ont servi à augmenter l'allocation aux obligations à long terme et aux obligations indexées sur l'inflation.

Dans le cadre de la troisième étape de sa stratégie de placement en fonction du passif, le Régime a continué d'ajouter des actifs non traditionnels, comme des biens immobiliers, des actifs des infrastructures et des fonds d'investissement privés, ce qui permet de maintenir un taux de rendement élevé. Ces éléments d'actif aident à protéger le Régime de la volatilité des marchés financiers.

L'administration interne des éléments d'actif réduit les coûts et ajoute davantage de flexibilité.

Objectifs en matière de placement

Avec l'arrivée à échéance du Régime, à mesure qu'augmentent l'âge moyen des participants au Régime et le nombre de retraités, le Régime a adopté une stratégie de placement axée sur le passif, approuvée par le Conseil en 2015. La stratégie assure une composition de l'actif du Régime qui permet de mieux combler son passif, et le risque lié aux taux d'intérêt est réduit au fil du temps. La stratégie suit une trajectoire, ou une série d'étapes, en vertu de laquelle des changements dans la composition de l'actif se produiront lorsqu'un niveau de capitalisation prédéterminé sera atteint. La première étape, achevée en 2016, consistait à accroître les obligations détenues et à prolonger la durée des obligations. Nous sommes passés aux étapes suivantes en 2017 et 2018. Ceci a donné lieu à une meilleure correspondance entre l'actif et le passif. Des investissements supplémentaires dans des placements non traditionnels continuent d'être effectués progressivement afin de réduire la volatilité des rendements. Les obligations à long terme, les obligations indexées sur l'inflation et les actifs de placement non traditionnels ont été augmentés, tandis que les obligations à échéances diverses et les allocations d'actions ont été réduites. Comme prévu, l'adoption de la stratégie a fait diminuer la volatilité de la situation de capitalisation du Régime.

Les objectifs du Régime en matière de placement consistent à sélectionner la composition de l'actif et le niveau de risque qui conviennent afin de réaliser un rendement qui dépasse l'indice de référence et de répondre aux besoins en capitalisation à long terme du Régime.

De solides décisions de placement contribuent à rendre le Régime viable et abordable et aident Postes Canada à respecter sa promesse envers les participants au Régime, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

À long terme, le Régime continue d'enregistrer un rendement exceptionnel. Au cours de la dernière décennie, le rendement annuel moyen du Régime était de 9,0 %, ce qui signifie que son rendement était supérieur à son indice de référence de 7,7 % et à son objectif de rendement au fil du temps de 6,5 %. À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements.

Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des catégories d'actif du Régime.

Composition de l'actif

La composition de l'actif du Régime est conçue dans le but de maximiser les occasions de croissance, de réduire au minimum les risques et de répondre aux exigences du cadre de gestion des risques et du document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Volet à prestations déterminées* (EPPP du volet à PD), qui comprend la stratégie de placement en fonction du passif. Conformément à la stratégie, la répartition cible quant à la composition de l'actif du Régime a été rajustée lors de la mise en œuvre de chaque étape de la trajectoire de la stratégie. À la troisième étape, la composition de l'actif était de 56 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructures, et de 44 % de titres à revenu fixe.

La composition de l'actif est déterminée en vue de fournir au Régime un taux de rendement net à long terme qui est supérieur de 4,5 % au taux d'inflation prévu de 2,0 %, ce qui équivaut à un taux total de 6,5 %. On estime que ce taux peut appuyer les objectifs en matière de placement du Régime ainsi que la croissance de ses obligations au titre des prestations de retraite.

À tout moment, la composition de l'actif peut varier par rapport aux objectifs à long terme. L'EPPP du volet à PD

a fixé des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent. La composition de l'actif du Régime, au 31 décembre 2018, était de 58,7 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructures, et de 41,3 % de titres à revenu fixe. Le rendement positif en 2018 est attribuable en partie à l'allocation supérieure à l'objectif de la caisse aux actifs non traditionnels, et à une allocation considérable en titres nominaux canadiens à revenu fixe.

Le rendement de chaque catégorie d'actif est évalué par rapport à son propre indice de référence pertinent. Au cours de l'année, le Régime a réduit sa pondération en actions américaines, canadiennes et internationales, et ce, tout en tirant profit des gains des marchés au cours des trois premiers trimestres de l'année. Ces gains ont été réattribués aux obligations à long terme, aux obligations indexées sur l'inflation, aux biens immobiliers, aux infrastructures et aux fonds d'investissement privés. L'équipe chargée des placements se fonde sur ses connaissances et son savoir-faire pour administrer le portefeuille conformément à l'orientation fournie par l'EPPP du volet à PD.

Aperçu du marché et rendement du marché des capitaux

En 2018, les économies du monde ont connu une croissance positive, bien que son rythme ait ralenti. Peu à peu, les banques centrales ont commencé à mettre fin aux politiques monétaires accommodantes qui étaient en place depuis les crises financières de la décennie précédente. La croissance de l'économie et des profits des entreprises était forte, bien qu'un risque de ralentissement soit apparu. Le

taux d'inflation a enregistré une hausse modeste. L'incidence de la montée du protectionnisme commercial, qui freine la croissance internationale et réduit la demande d'exportations, s'est répercutée sur l'ensemble de la planète au cours de la deuxième moitié de 2018. Le commerce international s'est modéré, le cours du pétrole a augmenté pour ensuite reculer et la devise américaine a vu son cours croître de

façon modeste. Les effets des mesures de relance gouvernementales, notamment des baisses d'impôts, se sont estompés. Contrairement à l'année précédente, 2018 a été marquée par la volatilité, ce qui s'explique par la modification des taux des actifs alors que la Réserve fédérale américaine a haussé son taux directeur à quatre reprises, ainsi que par l'attente de bénéfices moindres pour les entreprises à l'avenir.

Aux États-Unis, la croissance économique est attribuable au dynamisme de la consommation privée, aux réductions d'impôt et à de vigoureuses dépenses du gouvernement. Un marché du travail des plus favorables a renforcé la confiance des consommateurs et conduit au plus faible taux de chômage depuis les années 1960. D'autre part, la croissance de l'inflation a été modeste et plus faible que prévu. La croissance des bénéfices des entreprises a affiché une hausse marquée en 2018 en raison de la réduction des impôts des sociétés, de la faiblesse des taux d'intérêt et du coût de la main-d'œuvre, et de mesures de relance fiscales. On prévoit un ralentissement en 2019 alors que s'estomperont les effets de ces mesures et que s'accroîtront les tensions commerciales. Par conséquent, les marchés ont rajusté le prix des actifs au quatrième trimestre. La banque centrale américaine a maintenu la normalisation des taux d'intérêt en resserrant l'accès au crédit par l'augmentation à quatre reprises de son taux directeur en 2018 et par la réduction graduelle de son bilan en ne réinvestissant pas dans les obligations arrivées à échéance. Au début de 2019, Jerome Powell, le président de la Réserve fédérale américaine, a apaisé les craintes au sujet d'un resserrement excessif fédéral en indiquant que la banque centrale surveillerait de près les incidences des taux d'intérêt et des conditions financières plus strictes, et qu'aucune autre hausse de taux n'était prévue.

Le **produit intérieur brut (PIB)** de la zone euro a connu sa croissance la plus lente depuis 2014. Un sentiment de confiance amoindri en raison des tensions commerciales à l'échelle internationale a refroidi les investisseurs alors que l'inflation en hausse a pesé sur les dépenses des ménages. Les exportations ont reculé en raison d'un repli des échanges commerciaux mondiaux et de l'incertitude sur le plan géopolitique. La Banque centrale européenne a mis fin à son programme d'achat d'obligations, mais continuera à réinvestir le produit des obligations arrivant à échéance. Aucune hausse des taux d'intérêt n'est prévue avant la fin de l'été 2019.

La croissance a continué à ralentir au Royaume-Uni. Le taux de chômage le plus faible en plusieurs décennies et un taux d'inflation supérieur à l'objectif ont fait contrepoids à une croissance anémique des revenus qui a restreint la consommation privée. Les investissements des entreprises ont été moindres que prévu en raison de l'incertitude économique et politique qui persiste autour de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et d'une livre sterling plus faible. La Banque d'Angleterre a haussé ses taux d'intérêt une fois en 2018 et une seule hausse est prévue en 2019.

Le Japon a affiché une croissance économique modérée en raison de la confiance élevée des entreprises et de l'étroitesse du marché du travail, deux facteurs ayant stimulé les investissements des entreprises. La création

d'emplois et la progression des salaires ont soutenu une bonne demande de la part des consommateurs. Une croissance continue doublée d'un cours plus élevé du pétrole devrait stimuler l'inflation. La politique monétaire restera expansionniste jusqu'à ce que l'objectif d'un taux d'inflation de 2 % de la Banque du Japon soit atteint.

Le PIB de la Chine s'est replié comme prévu alors que les mesures de répression du gouvernement contre les prêts à risque ont fait grimper le coût des emprunts et ralenti la croissance du crédit. La guerre commerciale contre les États-Unis a pesé sur les dépenses des entreprises et des consommateurs, et les exportations ont souffert des tarifs imposés par l'administration américaine. Entre-temps, la Chine a déployé des mesures de relance. La montée des taux d'intérêt aux États-Unis, un dollar américain qui a repris de la vigueur et les tensions commerciales à l'échelle internationale ont eu un impact sur les marchés émergents. Les pays qui ont gardé une discipline en matière fiscale et respecté une politique monétaire prudente ont pu survivre à ce contexte éprouvant. À l'avenir, on s'attend à une reprise économique dans certaines régions en raison de l'affaiblissement du dollar américain et de la stabilisation du cours du pétrole.

Le Canada a enregistré une forte croissance de son PIB, bien qu'à un rythme quelque peu inférieur à celui de l'année précédente. Le taux de chômage est resté faible, ce qui a stimulé la demande des consommateurs. Le taux d'inflation a quelque peu remonté. Une chute du cours du pétrole et une hausse des taux d'intérêt ont constitué des obstacles. La Banque du Canada a haussé son taux directeur à trois reprises. Le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain et l'on s'attend à ce qu'il reste faible, ce qui favorisera les exportations. L'incertitude entourant le commerce avec notre plus important partenaire commercial s'est calmée lorsque l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) a été signé à la fin de 2018. Les trois pays doivent entériner l'Accord avant qu'il entre en vigueur.

Les tensions commerciales et géopolitiques, des taux d'intérêt plus élevés aux États-Unis, un dollar américain plus vigoureux et une baisse de la demande en provenance de la Chine ont pesé sur les produits de base industriels en 2018. Pour l'avenir, un faible ratio de rotation des stocks, un dollar américain moins vigoureux et les mesures de relance de la Chine devraient stimuler la demande. Une production pétrolière en hausse chez les pays membres de l'OPEP avant l'entrée en vigueur des sanctions contre l'Iran ainsi qu'une production étonnamment forte aux États-Unis ont entraîné un excédent d'approvisionnement en pétrole à l'échelle internationale et une baisse du cours du pétrole. Les réductions d'approvisionnement de l'OPEP, de la Russie et du Canada contribueront à rééquilibrer le marché.

Dans l'ensemble, ce sont les actifs non publics tels que les biens immobiliers, les infrastructures et les fonds d'investissement privés qui ont affiché le meilleur rendement en 2018. Sur les marchés publics, les titres de participation américains et les obligations canadiennes à échéances diverses ont produit les meilleurs rendements. Le **rendement** des obligations du Trésor américain a augmenté de façon constante dans la perspective d'autres hausses des taux d'intérêt avant d'accuser une baisse à la fin de 2018.

La courbe de rendement a continué à s'aplanir parce que la Réserve fédérale américaine a augmenté les taux d'intérêt à court terme. Le marché prévoit une croissance moindre et un faible taux d'inflation en raison du resserrement

de la politique monétaire (des taux d'intérêt plus élevés) et du ralentissement de la demande à cause des tensions commerciales.

Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un taux de rendement de 0,9 % en 2018, par rapport à son indice de référence fixé à -1,9 %.

À moyen terme, le rendement annuel moyen sur quatre ans est de 6,6 % et, à long terme, le rendement sur 10 ans est de 9,0 %. Ce résultat se compare favorablement aux indices de référence du portefeuille de la caisse, qui se situent à 4,6 % et à 7,7 % pour les mêmes périodes. L'évolution de la stratégie du Régime a contribué au succès de ces placements.

Les fonds d'investissement privés, les infrastructures et les biens immobiliers du Régime ainsi que les titres de participation américains ont enregistré les meilleurs rendements de l'année, suivis des obligations canadiennes.

Les fonds d'investissement privés ont profité des gains en évaluation des actifs et des profits découlant de la sortie de certains portefeuilles de placement. Les infrastructures ont profité des augmentations des évaluations des actifs et des revenus touchés.

La catégorie d'actif des biens immobiliers a continué à générer des augmentations considérables des évaluations et des gains provenant des ventes d'actifs. Cette catégorie d'actif offre une protection contre l'inflation et une source de revenus prévisible.

Regard vers 2019

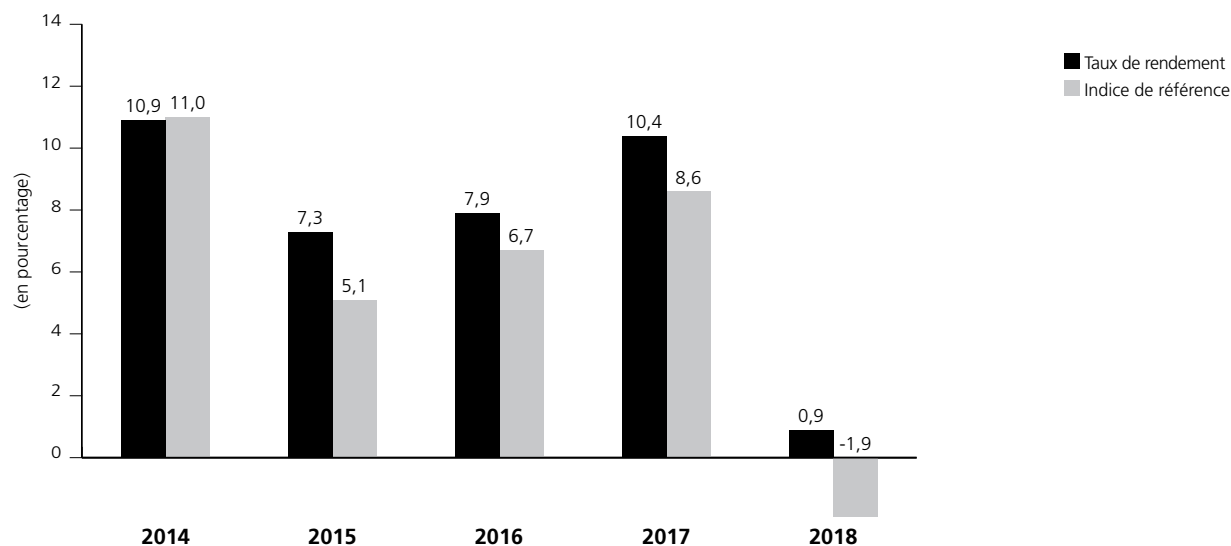
La volatilité de la situation de capitalisation, le rendement des placements et les obligations au titre des prestations de retraite feront encore l'objet d'une surveillance étroite. L'étude de l'actif et du passif et la trajectoire seront mises à jour tous les trois ans ou lorsqu'un ratio de capitalisation de 90 % est atteint. Nous avons entrepris un examen de l'actif et du passif en 2018.

Les placements dans les actifs non traditionnels continueront à croître. L'équipe de la Division des placements est très sélective quant à la qualité des actifs et au prix d'achat de ces placements.

Nous continuerons d'élargir notre exposition géographique en investissant dans des biens immobiliers européens et américains.

Nous maintiendrons notre engagement visant à atteindre les objectifs de capitalisation à long terme du Régime. Au moyen de la répartition de l'actif et de l'atténuation des risques appropriées à l'égard de nos obligations, nous cherchons à obtenir un rendement supérieur au portefeuille de référence, en tenant compte des changements économiques et démographiques. Nous continuerons à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter le rendement sans prendre de risques inutiles.

Taux de rendement par rapport à l'indice de référence

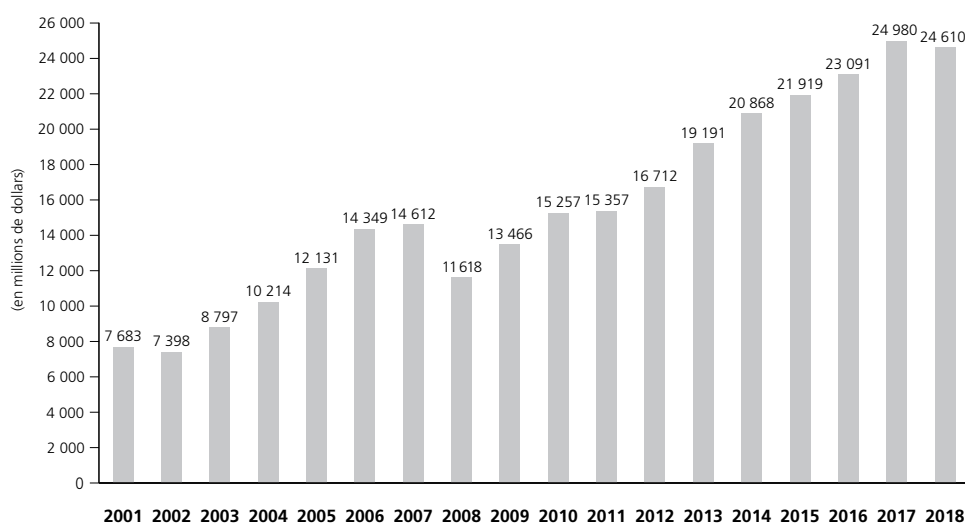


Taux de rendement

	Au cours des 10 dernières années	Au cours des 5 dernières années	En 2018
Notre Régime	9,0 %	7,4 %	0,9 %
Indice de référence du Régime	7,7 %	5,8 %	-1,9 %
Indice de référence du groupe de pairs ¹	8,9 %	7,2 %	-0,1 %
Taux de rendement du Régime visé à long terme	6,5 %		

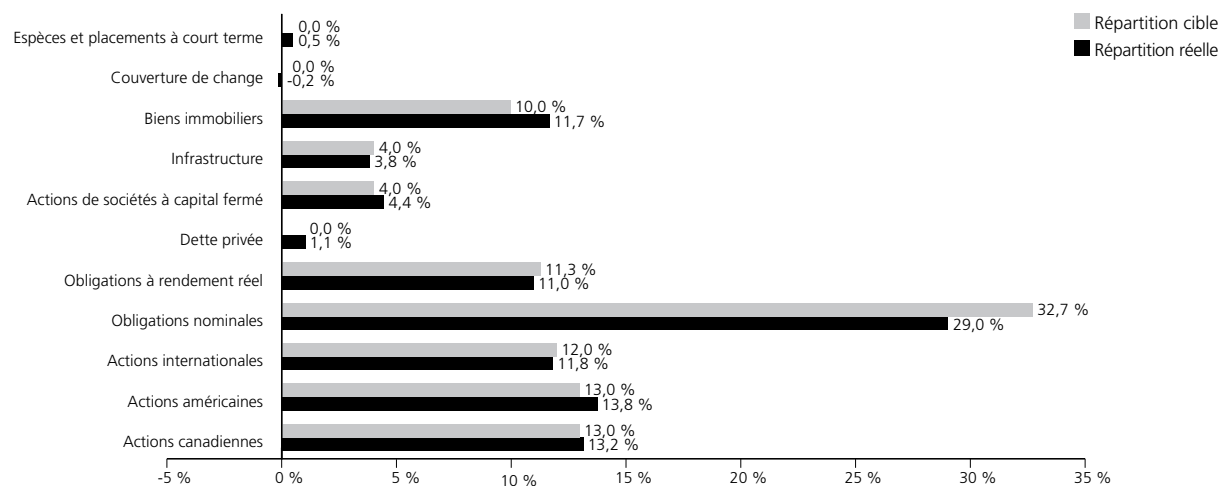
1. Données de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie fondées sur le rendement des grands régimes de retraite canadiens (plus d'un milliard de dollars)

Actifs nets de placement



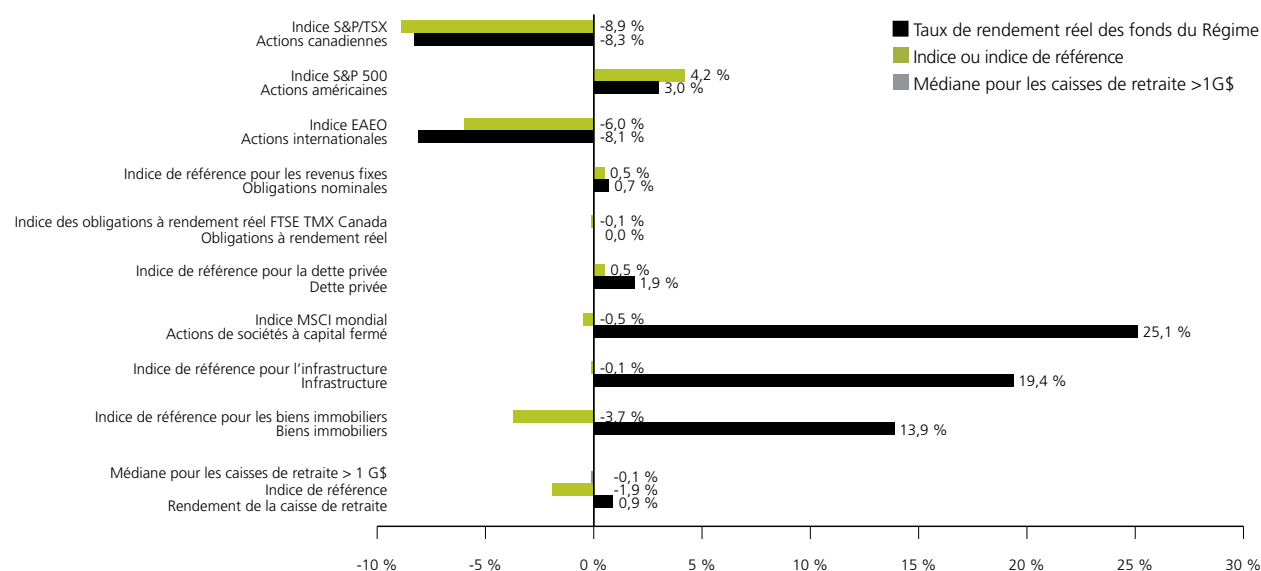
Les actifs nets de placement correspondent à la somme des placements et des créances relatives aux placements, moins les passifs liés aux placements.

Composition de l'actif



Les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Taux de rendement par classe d'actif et pour l'ensemble du Régime



L'indice de référence pour les revenus fixes regroupe l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada à 30,2 %, l'indice des obligations à long terme FTSE TMX Canada à 44,1 % et l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada à 25,7 %. L'indice de référence pour les biens immobiliers regroupe l'indice composite plafonné S&P/TSX, dans une proportion de 50 %, et l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %. L'indice de référence pour l'infrastructure regroupe l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %, et l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI), dans une proportion de 50 %.

Coûts de gestion des placements

Étude comparative menée par CEM Benchmarking		
Par tranche de 100 \$ d'actifs moyens		
	2016	2017
Régime	0,36 \$	0,39 \$
Groupe de pairs	0,41 \$	0,50 \$
Benchmark	0,42 \$	0,45 \$

Les coûts des placements du Régime sont inférieurs de 14,7 millions de dollars à ceux de l'indice de référence.

Portefeuille d'actions de plus de 0,25 % de l'actif du Régime

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)

	Valeur du marché	Pourcentage de la caisse
Banque Toronto-Dominion	189,4 \$	0,77 %
Banque Royale du Canada	173,9	0,71
Banque de Nouvelle-Écosse	127,4	0,52
Microsoft Corp.	94,7	0,38
Banque de Montréal	88,3	0,36
Alphabet Inc.	85,1	0,35
Enbridge Inc.	83,4	0,34
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	79,9	0,32
BCE Inc.	78,3	0,32
Apple Inc.	74,7	0,30
Amazon.com Inc.	71,1	0,29
Suncor Énergie inc.	70,7	0,29
Telus Corp.	70,3	0,29
Banque Canadienne Impériale de Commerce	69,3	0,28
Rogers Communications Inc. Class B	69,1	0,28
Thomson Reuters Corp.	68,4	0,28
Financière Manuvie	68,4	0,28
Canadian Natural Resources Ltd.	68,0	0,28
	1 630,3 \$	6,62 %

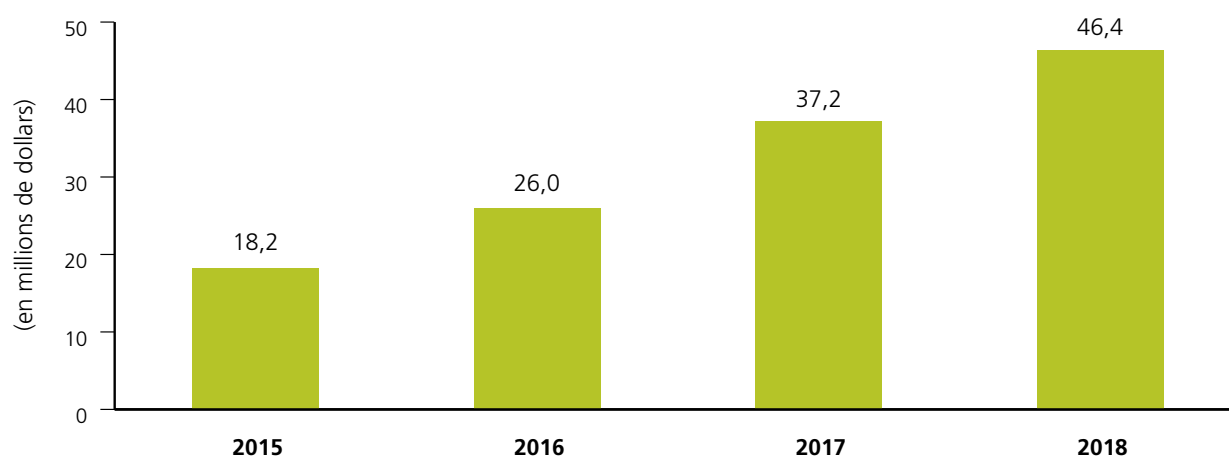
Nos placements – Volet à CD

Taux de rendement

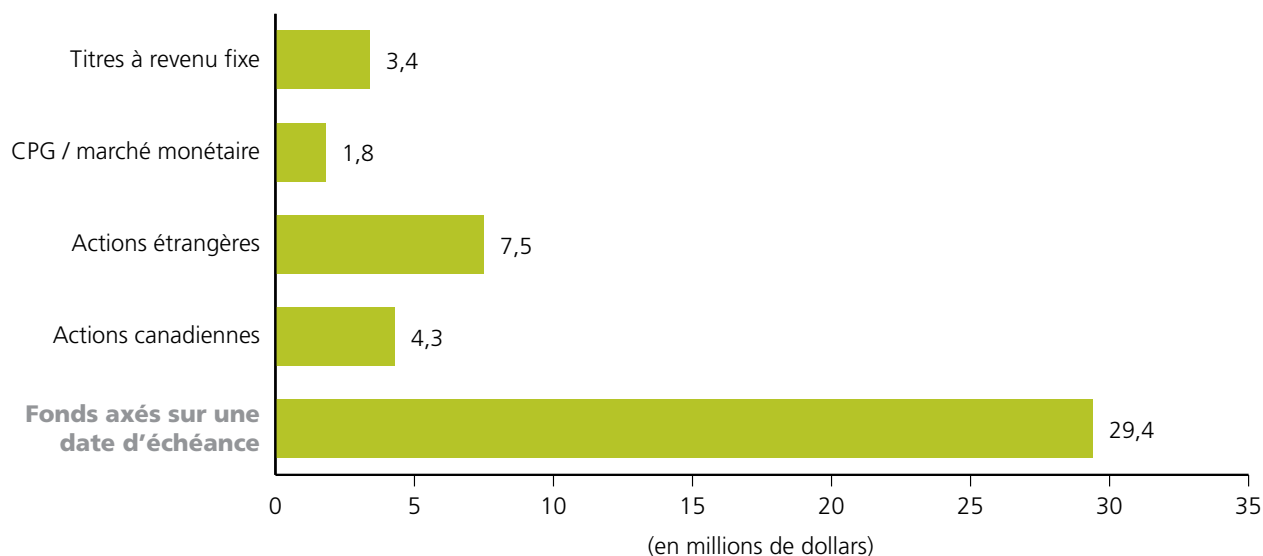
Au 31 décembre 2018

Fonds	1 an	5 ans	10 ans
Fonds indiciel LifePath® 2020 BlackRock	-0,3 %	6,0 %	7,8 %
Fonds indiciel LifePath® 2025 BlackRock	-0,6 %	6,5 %	8,3 %
Fonds indiciel LifePath® 2030 BlackRock	-0,9 %	6,8 %	8,6 %
Fonds indiciel LifePath® 2035 BlackRock	-1,2 %	7,2 %	9,0 %
Fonds indiciel LifePath® 2040 BlackRock	-1,4 %	7,6 %	9,3 %
Fonds indiciel LifePath® 2045 BlackRock	-1,6 %	8,0 %	9,7 %
Fonds indiciel LifePath® 2050 BlackRock	-1,6 %	8,2 %	s.o.
Fonds indiciel LifePath® 2055 BlackRock	-1,6 %	s.o.	s.o.
Fonds indiciel LifePath® retraite BlackRock	-0,3 %	4,7 %	6,3 %
Fonds indiciel actions É.-U. BlackRock	3,8 %	13,7 %	14,2 %
Actions canadiennes CC&L	-9,2 %	4,6 %	9,3 %
Actions mondiales MFS	-0,9 %	10,4 %	12,4 %
Actions internationales MFS	-2,1 %	7,6 %	9,2 %
Marché monétaire Financière Sun Life	1,5 %	0,9 %	0,9 %
Fonds indiciel d'obligations canadiennes GPTD	1,4 %	3,5 %	4,0 %
Actions canadiennes GPTD	-8,8 %	4,0 %	7,8 %

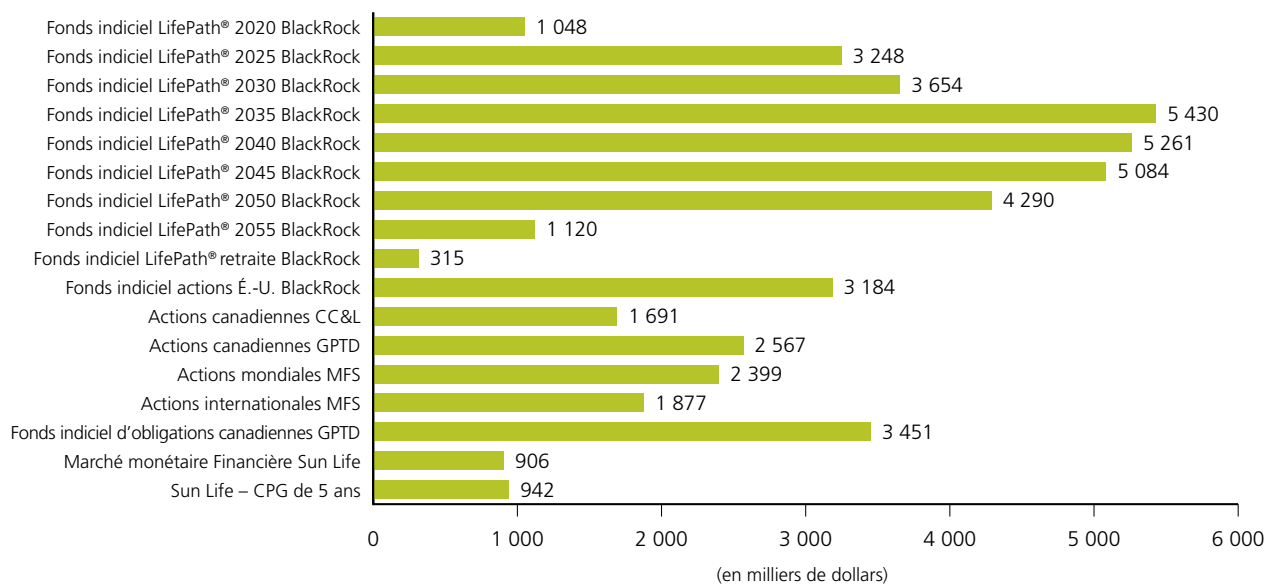
Actifs de placement



Composition de l'actif



Composition détaillée de l'actif



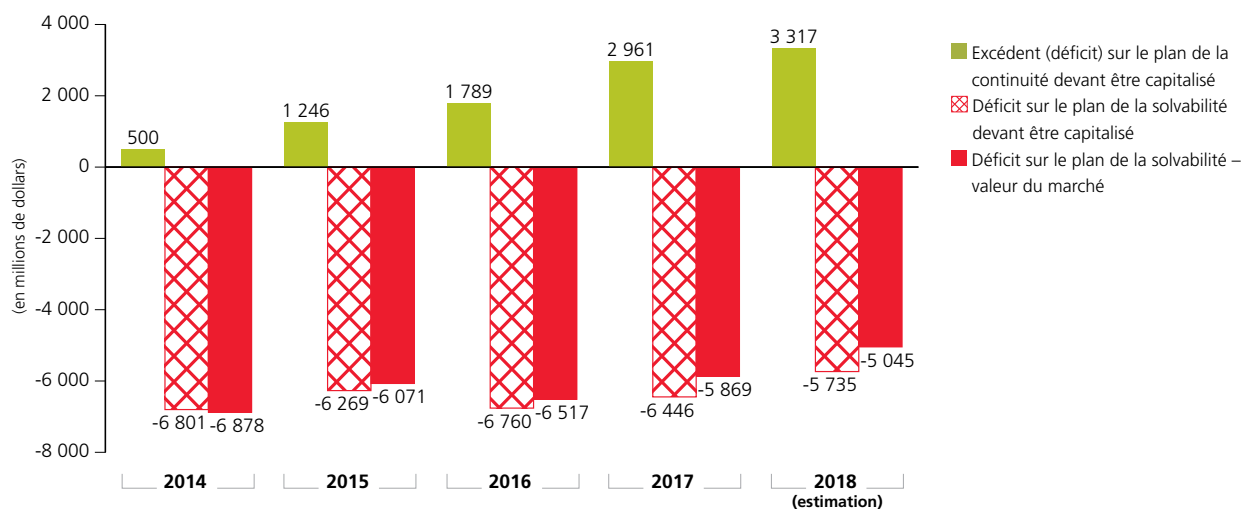
Frais de gestion des fonds

Fonds	Pourcentage annualisé
Fonds indiciel LifePath® 2020 BlackRock	0,30 %
Fonds indiciel LifePath® 2025 BlackRock	0,36 %
Fonds indiciel LifePath® 2030 BlackRock	0,41 %
Fonds indiciel LifePath® 2035 BlackRock	0,46 %
Fonds indiciel LifePath® 2040 BlackRock	0,46 %
Fonds indiciel LifePath® 2045 BlackRock	0,46 %
Fonds indiciel LifePath® 2050 BlackRock	0,47 %
Fonds indiciel LifePath® 2055 BlackRock	0,49 %
Fonds indiciel LifePath® 2060 BlackRock	0,47 %
Fonds BlackRock indiciel LifePath® retraite	0,30 %
Fonds indiciel actions É.-U. BlackRock	0,19 %
Actions canadiennes CC&L	0,35 %
Actions mondiales MFS	0,59 %
Actions internationales MFS	0,61 %
Marché monétaire Financière Sun Life	0,19 %
Fonds indiciel d'obligations canadiennes GPTD	0,19 %
Actions canadiennes GPTD	0,20 %

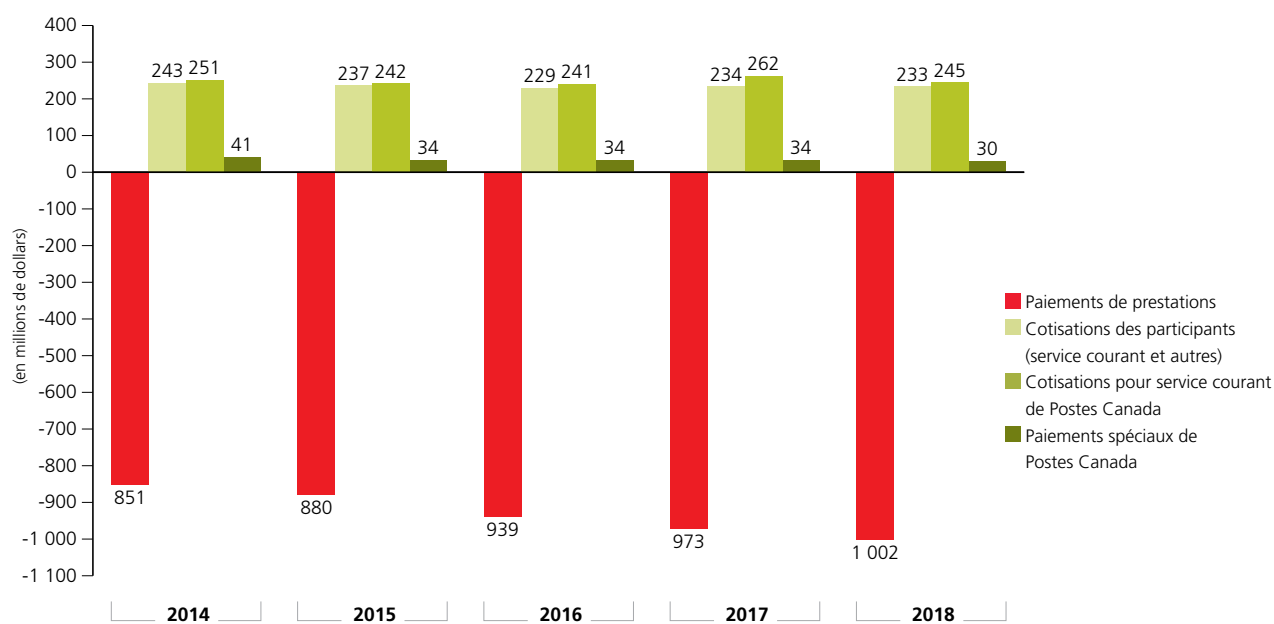
Les **frais de gestion des fonds** indiqués couvrent les coûts d'exploitation et de l'expertise en placements. Ils sont également assujettis à la taxe de vente applicable, qui n'est pas incluse dans les montants indiqués ci-dessus.

Points saillants de la situation financière – Volet à PD

Situation de capitalisation du Régime



Cotisations et paiements de prestations



Les cotisations de Postes Canada représentent le montant payé après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

Résumé des états financiers

Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes enregistre un rendement de 0,9 % en 2018. À la fin de l'exercice, le Régime affiche 24 715 millions de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations

(y compris 46 millions de dollars dans le volet à CD), ce qui représente une baisse de 367 millions de dollars par rapport aux 25 082 millions de dollars (y compris 37 millions de dollars dans le volet à CD) disponibles à la fin de 2017.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

La baisse de 367 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations est composée des revenus de placements de 243 millions de dollars et des cotisations de 523 millions de dollars, moins les paiements de prestations de 1 007 millions de dollars et les frais de 126 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés ou non réalisés, s'élèvent à 243 millions de dollars en 2018, par rapport à 2 439 millions de dollars en 2017.

En 2018, les cotisations au Régime s'élèvent à 523 millions de dollars, comparativement à 542 millions de dollars en 2017, ce qui représente une baisse de 19 millions de dollars.

Les paiements de prestations de retraite pour 2018 s'élèvent à 1 007 millions de dollars, comparativement à 976 millions de dollars en 2017, ce qui représente une augmentation de 31 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 4,44 % du nombre de retraités par rapport à 2017.

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élèvent à 21 574 millions de dollars (y compris 46 millions de dollars dans le volet à CD), comparativement à 20 827 millions de dollars (y compris 37 millions de dollars dans le volet à CD) en 2017, ce qui représente une augmentation de 747 millions de dollars.

Cette hausse est principalement attribuable aux intérêts accumulés sur les obligations au titre des prestations de retraite ainsi qu'aux nouvelles prestations de retraite constituées et aux changements dans les **hypothèses actuarielles** partiellement compensés par les prestations de retraite payées et les gains actuariels.

(en millions de dollars)	2018			2017		
Méthode comptable	PD	CD	Total	PD	CD	Total
Actifs nets	24 669	46	24 715	25 045	37	25 082
Obligations au titre des prestations de retraite	21 528	46	21 574	20 790	37	20 827

Excédent (déficit)

L'écart entre l'actif disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2018 représente un excédent de 3 141 millions de dollars, tel qu'il est indiqué dans les états financiers, conformément aux normes de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

L'excédent sur le plan de la continuité à la même date est estimé à 3 317 millions de dollars. L'écart entre l'excédent comptable de 3 141 millions de dollars et l'excédent sur le plan de la continuité estimatif de 3 317 millions de dollars correspond à un **ajustement de la valeur actuarielle**

de l'actif (ou **lissage**) de 176 millions de dollars. La méthode de lissage des éléments d'actif comptabilise les gains ou les pertes réalisés sur les placements sur une période de cinq ans afin de réduire au minimum les fluctuations causées par la volatilité du marché. Un tel rajustement actuariel n'est plus permis en tant que méthode d'évaluation aux fins comptables en vertu du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada depuis 2011.

Les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site **retraitescp.com** ou sur demande.

Rétrospective financière sur cinq ans

Situation financière (en millions de dollars)	2018	2017	2016	2015	2014
Actif					
Placements	24 662 \$	24 910 \$	23 075 \$	21 884 \$	20 824 \$
Créances relatives aux placements	149	255	160	196	212
Cotisations et autres apports à recevoir	103	112	112	110	112
Total de l'actif	24 914	25 277	23 347	22 190	21 148
Passif					
Passif lié aux placements	152	148	118	143	155
Créditeurs et charges à payer	47	47	37	42	48
Total du passif	199	195	155	185	203
Actif net disponible pour le service des prestations	24 715 \$	25 082 \$	23 192 \$	22 005 \$	20 945 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et excédent					
Obligations au titre des prestations de retraite	21 574 \$	20 827 \$	20 301 \$	19 234 \$	18 632 \$
Excédent	3 141	4 255	2 891	2 771	2 313
Total des obligations au titre des prestations de retraite et excédent	24 715 \$	25 082 \$	23 192 \$	22 005 \$	20 945 \$
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations (en millions de dollars)	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus de placements	243 \$	2 439 \$	1 721 \$	1 522 \$	2 083 \$
Cotisations – Répondant					
Service courant	254	269	246	246	254
Paievements spéciaux	30	34	34	34	41
Cotisations – Participants					
Service courant	234	234	226	229	240
Service accompagné d'option et autres	5	5	6	10	5
Total des cotisations	523	542	512	519	540
Moins					
Prestations					
Prestations de retraite et de survivants	928	887	847	800	747
Valeur de transferts et autres	79	89	94	82	105
Total des prestations	1 007	976	941	882	852
Frais d'administration					
Frais d'administration du Régime	25	23	21	21	19
Frais de placement	101	92	84	78	77
Total des frais d'administration	126	115	105	99	96
Augmentation de l'actif net	(367) \$	1 890 \$	1 187 \$	1 060 \$	1 675 \$
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite (en millions de dollars)	2018	2017	2016	2015	2014
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 128 \$	1 101 \$	1 100 \$	1 067 \$	1 035 \$
Prestations de retraite constituées	502	511	474	466	494
Changements au niveau des hypothèses actuarielles	129	(4)	532	49	(70)
Pertes actuarielles nettes (gains)	(5)	(106)	(98)	(98)	(14)
Prestations payées	(1 007)	(976)	(941)	(882)	(852)
Augmentation (diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite	747 \$	526 \$	1 067 \$	602 \$	593 \$

Résumé des évaluations actuarielles – Volet à PD

Postes Canada doit déposer chaque année des évaluations actuarielles du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite. Une évaluation actuarielle est un bilan de santé du Régime. Elle a pour but de déterminer la situation de capitalisation du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, à une date précise. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en juin 2018 et a fourni des résultats au 31 décembre 2017.

Résultats de l'évaluation actuarielle sur le plan de la continuité

Situation de capitalisation sur le plan de la continuité au 31 décembre				
	Résultats prévus en 2018		Données réelles de 2017	
	En millions de dollars	Ratio de capitalisation	En millions de dollars	Ratio de capitalisation
Actif évalué sur le plan de la continuité (valeur lissée)	24 845		23 723	
Obligations sur le plan de la continuité	21 528		20 762	
Excédent sur le plan de la continuité	3 317	115,4 %	2 961	114,3 %

La situation financière du Régime s'est améliorée en 2018, principalement en raison des gains de placement.

Résultats de l'évaluation actuarielle sur le plan de la solvabilité

Situation de capitalisation sur le plan de la solvabilité au 31 décembre				
	Résultats prévus en 2018		Données réelles de 2017	
	En millions de dollars	Ratio de capitalisation	En millions de dollars	Ratio de capitalisation
Actif de solvabilité (valeur du marché)	24 629		25 005	
Obligations sur le plan de la solvabilité	29 674		30 874	
Déficit sur le plan de la solvabilité (selon la valeur du marché de l'actif du Régime)	(5 045)	83,0 %	(5 869)	81,0 %
Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé (selon la méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans)	(5 735)	80,7 %	(6 446)	79,1 %

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime a diminué, passant de 5 869 millions de dollars à la fin de 2017 à un déficit estimatif de 5 045 millions de dollars à la fin de 2018. Cette diminution est principalement attribuable à une hausse du taux d'actualisation relatif aux rentes, qui est passé de 0,9 % à 1,3 %, mais partiellement compensée par un taux de rendement plus faible que prévu.

Le ratio de solvabilité moyen sur trois ans, utilisé aux fins de l'évaluation, a augmenté en 2018, passant de 79,1 % à 80,7 %. Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé est donc passé de 6 446 millions de dollars à la fin de 2017 à un montant estimatif de 5 735 millions de dollars à la fin de 2018.

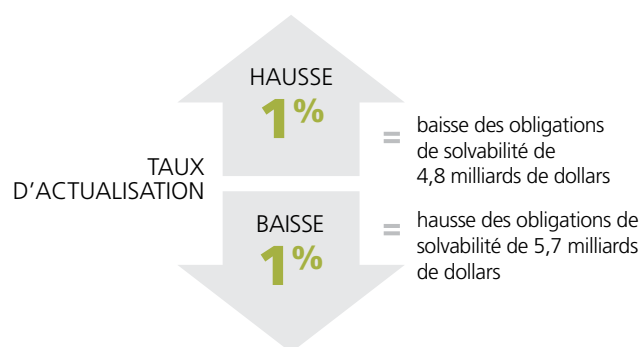
Si le Régime avait pris fin et avait été liquidé le 31 décembre 2017, il n'y aurait pas eu assez d'actifs pour payer la totalité des prestations de retraite.

La longévité accrue des participants et le fait qu'ils reçoivent des prestations de retraite plus longtemps exigent que des montants plus élevés soient mis de côté pour capitaliser la caisse de retraite.

Lorsque les taux d'intérêt sont faibles, plus d'argent doit être mis de côté. Par exemple, à un taux d'intérêt de 4 %, une personne qui prendrait sa retraite à 60 ans aurait besoin en moyenne de 1,2 million de dollars pour recevoir

des prestations de retraite annuelles de 50 000 \$ semblables à celles offertes par notre Régime. Ce montant augmente de plus de 15 % et atteint 1,4 million de dollars lorsque le taux d'intérêt chute à 3 %.

En multipliant ce montant par le nombre de participants à notre Régime, on constate qu'un léger changement aux taux d'actualisation a une incidence considérable sur l'ensemble des obligations au titre des prestations de retraite. Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation des obligations au titre des prestations de retraite sur le plan de la solvabilité. De même, une augmentation des taux d'actualisation se traduirait par une diminution des obligations au titre des prestations de retraite.



Cotisations

Cotisations (en millions de dollars)	2018	2019 ¹
Participants	233	259
Cotisations régulières de Postes Canada	245	264
Paiements spéciaux de Postes Canada ²	30	30
Total des cotisations	508	553

Partage du coût des prestations pour service courant ³ (cotisations régulières)	2018	2019 ¹
Participants	48 %	49,5 %
Postes Canada	52 %	50,5 %

1. Estimation.

2. Après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

3. À l'exclusion des cotisations pour service accompagné d'option.

Les paiements spéciaux versés par Postes Canada en 2018 et ceux dont on estime le versement en 2019 sont des paiements complémentaires (déficit de transfert). Les paiements complémentaires sont requis pour payer la totalité de la valeur de transfert lorsqu'un participant quitte le Régime, puisque le ratio de solvabilité est inférieur à 100 %, et comprennent les paiements complémentaires supplémentaires requis par le BSIF depuis 2014 étant donné l'allègement de la capitalisation du déficit.

Allègement de la capitalisation du déficit

Au cours des dernières années, la faiblesse des taux d'actualisation utilisés aux fins de l'évaluation de la solvabilité a fait augmenter de beaucoup les obligations et les déficits du Régime au titre de la solvabilité. De 2011 à 2013, Postes Canada a utilisé des mesures d'allègement de solvabilité, comme l'autorise la législation sur les régimes de retraite pour tous les régimes réglementés par le gouvernement fédéral. En vertu de ces mesures, le montant maximal de l'allègement ne peut dépasser 15 % de la valeur du marché de l'actif du Régime établie à la fin de l'exercice précédent.

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*. Ce règlement accordait un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation

d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017). Pour Postes Canada, ce règlement remplaçait les mesures d'allègement de solvabilité en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Il s'agissait d'une période d'allègement temporaire qui reconnaît les défis opérationnels auxquels Postes Canada doit faire face. Le 23 juin 2017, le *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension* a été modifié de sorte que la limite de réduction des paiements de solvabilité des régimes de retraite des sociétés d'État ne corresponde plus à 15 % de leurs actifs, mais bien à 15 % de leurs passifs. Nous avons eu recours à cette mesure d'allègement en 2018. Il est prévu que les paiements spéciaux reprennent à la fin de la période d'allègement. Reportez-vous à la page 30 pour en savoir plus.

Allègement (en millions de dollars)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allègement de solvabilité en vertu de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i>	898	1 179	–	–	–	–	1 289
Allègement en vertu du <i>Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes</i>	–	–	1 269	1 360	1 254	1 352	–

L'allègement de la capitalisation du déficit présente d'autres risques potentiels pour le Régime et ses participants. La valeur des actifs du Régime est inférieure à celle à laquelle on pourrait s'attendre si Postes Canada avait les liquidités nécessaires pour effectuer les paiements spéciaux. Il y a donc un risque d'érosion en ce qui concerne les évaluations sur le plan de la solvabilité et sur le plan de la continuité au cours de la période d'allègement. L'incidence sera fonction de facteurs tels que les rendements des placements et les taux d'intérêt. Le Régime peut, à l'heure actuelle, verser toutes les prestations aux participants à mesure qu'elles deviennent payables, et cela ne devrait pas changer au cours de la période d'allègement. Cependant, Postes Canada doit trouver des solutions à long terme pour faire en sorte que le Régime demeure viable et abordable pour les participants et pour la Société.

Postes Canada et les participants au Régime continuent à verser les cotisations régulières (pour service courant) pendant l'allègement de la capitalisation du déficit.

L'allègement ne s'applique qu'aux paiements spéciaux pour la capitalisation du déficit. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de combler tout déficit du Régime et de s'assurer que le Régime est viable.

Pendant la période d'allègement temporaire, Postes Canada, à titre d'administratrice du Régime, continuera à déposer des évaluations actuarielles annuelles auprès des organismes de réglementation pour surveiller l'état du Régime. Cet état est communiqué à tous les participants au Régime au moins une fois par année.

Sans aucun allègement de la capitalisation, les paiements spéciaux de Postes Canada nécessaires pour capitaliser le déficit se seraient élevés à 1 319 millions de dollars en 2018 (dont 30 millions de dollars versés en paiements complémentaires). Cela aurait porté le montant total des cotisations de Postes Canada à 1 563 millions de dollars en 2018, soit 58 % des salaires donnant droit à pension.

Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

Le BSIF exige qu'une évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que les régimes n'affichent un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitent, décider de les déposer à un intervalle moindre. Depuis 2010, les évaluations actuarielles de la capitalisation doivent être déposées chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %. Postes Canada déposera l'évaluation actuarielle de la capitalisation du Régime pour 2018 d'ici juin 2019.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Estimation		Évaluations actuarielles de la capitalisation déposées ¹								
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2007
Sur le plan de la continuité (en supposant que le Régime reste en place)											
Valeur du marché de l'actif	24 669 \$	25 045 \$	23 166 \$	21 987 \$	20 932 \$	19 262 \$	16 775 \$	15 431 \$	15 376 \$	13 576 \$	14 666 \$
Ajustement de lissage de l'actif	176	(1 322)	(1 124)	(1 541)	(1 832)	(1 527)	(352)	716	488	1 357	(266)
Valeur lissée de l'actif	24 845	23 723	22 042	20 446	19 100	17 735	16 423	16 147	15 864	14 933	14 400
Objectif de capitalisation	21 528	20 762	20 253	19 200	18 600	18 031	16 342	16 551	16 039	14 365	13 143
Excédent (déficit)	3 317 \$	2 961 \$	1 789 \$	1 246 \$	500 \$	(296) \$	81 \$	(404) \$	(175) \$	568 \$	1 257 \$
Ratio de capitalisation	115,4 %	114,3 %	108,8 %	106,5 %	102,7 %	98,4 %	100,5 %	97,6 %	98,9 %	104,0 %	109,6 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité											
Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	6,20 %	6,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux de rendement réel (net de l'inflation)	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,30 %	3,30 %	3,70 %	3,50 %
Sur le plan de la solvabilité (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation)											
Valeur du marché de l'actif (net des frais de résiliation)	24 629 \$	25 005 \$	23 146 \$	21 967 \$	20 912 \$	19 250 \$	16 763 \$	15 419 \$	15 364 \$	13 573 \$	14 664 \$
Obligations sur le plan de la solvabilité	29 674	30 874	29 663	28 038	27 790	24 266	23 279	22 014	19 056	16 777	14 215
Sur le plan de la solvabilité – Valeur du marché											
Excédent (déficit)	(5 045) \$	(5 869) \$	(6 517) \$	(6 071) \$	(6 878) \$	(5 016) \$	(6 516) \$	(6 595) \$	(3 692) \$	(3 204) \$	449 \$
Ratio de solvabilité	83,0 %	81,0 %	78,0 %	78,3 %	75,3 %	79,3 %	72,0 %	70,0 %	80,6 %	80,9 %	103,2 %
Sur le plan de la solvabilité – Capitalisation requise											
Excédent (déficit)	(5 735) \$	(6 446) \$	(6 760) \$	(6 269) \$	(6 801) \$	(6 345) \$	(5 890) \$	(4 689) \$	(3 204) \$	(1 847) \$	449 \$
Ratio de solvabilité	80,7 %	79,1 %	77,2 %	77,6 %	75,5 %	73,9 %	74,7 %	78,7 %	83,2 %	89,0 %	103,2 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la solvabilité											
Taux d'actualisation (taux de rendement réel, net de l'inflation)											
Pour les valeurs de transfert											
Taux pour les 10 premières années	1,70 %	1,40 %	1,10 %	1,30 %	1,30 %	1,70 %	1,10 %	1,30 %	1,70 %	2,10 %	2,50 %
Taux après 10 ans	1,80 %	1,60 %	1,30 %	1,80 %	1,60 %	2,30 %	1,30 %	1,60 %	2,30 %	2,70 %	2,50 %
Pour les rentes viagères	1,30 %	0,90 %	1,10 %	1,20 %	1,10 %	1,80 %	1,50 %	1,60 %	2,20 %	2,70 %	3,00 %

1. Une évaluation actuarielle de la capitalisation pour 2008 n'était pas requise par le BSIF.

Questions et réponses sur l'évaluation actuarielle – Volet à PD

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et qu'est-ce qu'elle permet de déterminer?

Une évaluation actuarielle est en quelque sorte le bilan de la situation financière à long terme d'un régime de retraite à une date précise. Les services d'un actuaire indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour effectuer une évaluation actuarielle. L'évaluation compare les actifs du régime aux obligations au titre des prestations de retraite pour déterminer s'il y a un excédent ou un déficit de fonds pour couvrir la valeur des prestations de retraite accumulées.

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au Régime à la date de l'évaluation. Pour calculer ces obligations, l'actuaire avance des hypothèses au sujet de l'avenir, telles que l'inflation prévue, les taux de rendement sur les actifs investis, les augmentations salariales, l'âge de retraite, l'espérance de vie et plusieurs autres facteurs.

Le BSIF exige qu'on effectue une évaluation actuarielle sur le plan de la continuité et sur le plan de la solvabilité. Ces évaluations examinent la stabilité du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations sur le plan de la solvabilité), le répondant du régime est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, en fonction du déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le répondant peut demander l'autorisation de recourir à des mesures d'allègement de solvabilité, si de telles mesures sont disponibles.

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations au titre des prestations sur le plan de la continuité), le répondant est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans.

Pour une année donnée, les répondants de régimes de retraite sont tenus de verser les fonds nécessaires pour combler le montant du **coût des prestations pour service courant** qui n'est pas couvert par les cotisations des employés. S'il y a des déficits, les répondants doivent également verser des paiements spéciaux afin de réduire ces déficits, comme il est décrit ci-dessus, à moins qu'on n'ait recours à des mesures d'allègement de solvabilité.

En quoi consistent les mesures d'allègement de la capitalisation du déficit?

Depuis 2011, tous les régimes de retraite à prestations déficitaires assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* peuvent bénéficier de mesures d'allègement de solvabilité, y compris ceux des

sociétés d'État telles que Postes Canada, s'ils ont obtenu l'approbation du ministre des Finances et de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité. Ces mesures aident les répondants de régimes à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'incidence de la conjoncture économique à court terme.

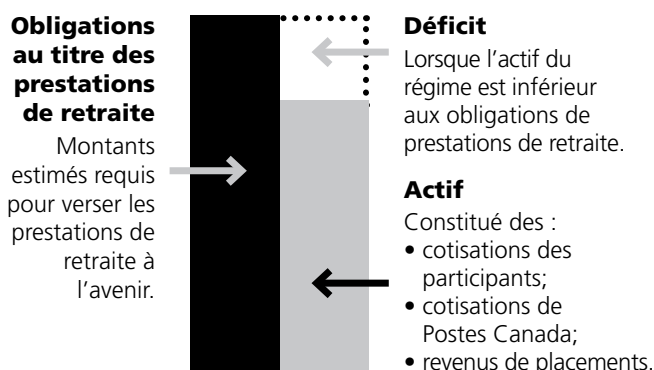
Les mesures d'allègement de la capitalisation du déficit n'atténuent ou n'annulent pas l'obligation de Postes Canada d'assurer la capitalisation intégrale du Régime, et la Société demeure responsable de la capitalisation de tout déficit.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

L'évaluation sur le plan de la continuité suppose qu'un régime de retraite continue ses opérations et a une viabilité à plus long terme. Elle détermine si le régime possède assez d'actifs pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle détermine aussi le montant des cotisations requises qui doivent être versées par les participants et par le répondant du régime pour couvrir le coût des prestations pour service courant.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'évaluation sur le plan de la solvabilité suppose qu'un régime de retraite cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test permet aux autorités réglementaires des régimes de retraite de vérifier que, dans une telle situation improbable, les participants au régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation. Cette évaluation est donc faite à court terme et son résultat dépend grandement du niveau des taux d'intérêt du marché au moment de l'évaluation. L'évaluation sur le plan de la solvabilité est effectuée en fonction de la valeur du marché. Elle évalue la valeur de l'actif du régime à la date de l'évaluation et est utilisée dans le cas d'une liquidation du régime. Elle est également effectuée en fonction de la capitalisation, en se servant d'une méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.



Glossaire

Actif : Élément ayant une valeur monétaire, comme des espèces, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Actifs non traditionnels : Avoirs considérés comme des éléments d'actif non traditionnels, comme les actions de sociétés à capital fermé, l'infrastructure ou les biens immobiliers. Les actifs non traditionnels sont moins liquides que les placements traditionnels et conviennent mieux à des horizons de placement à plus long terme. Ils offrent aussi une protection contre l'inflation pour les régimes de retraite indexés.

Actions : Actions ordinaires ou privilégiées représentant un droit de participation à une société et le droit de recevoir des dividendes découlant des bénéfices. Les actions de sociétés à capital fermé sont des actions qui ne sont pas cotées en bourse.

Actuaire : Professionnel chargé de calculer les obligations des régimes de retraite et le coût des prestations de retraite. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, tous les rapports actuariels doivent être préparés par un Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) : Différence entre le rendement réel et l'hypothèse actuarielle pour le rendement des actifs du régime qui est ensuite amortie sur une période de cinq ans. Le lissage est une méthode d'évaluation couramment utilisée par les régimes de retraite aux fins des évaluations sur le plan de la continuité. Il équilibre les hauts (gains) et les bas (pertes) du rendement des placements. Cette méthode permet de stabiliser les résultats afin d'éviter d'importants changements aux cotisations (à la hausse ou à la baisse) d'une année à l'autre, tant pour les employés que pour l'employeur. Elle est similaire aux paiements prévus dans un budget pour les factures de services publics.

Capitalisation boursière : Valeur marchande totale des actions en circulation d'une société.

Coût des prestations pour service courant : Obligation relative au régime de retraite devant être créée au cours de la prochaine année, parce qu'une autre année de service crédité est ajoutée pour les employés actuels qui cotisent au régime.

Couverture : Réduction du risque d'un placement au moyen d'un placement de compensation.

Durée des obligations : Mesure approximative de la sensibilité d'un portefeuille d'obligations (ou d'un passif) aux variations de taux d'intérêt, exprimée en années. Il s'agit d'une moyenne pondérée de la durée de chaque coupon et paiement principal.

Fonds axé sur une date d'échéance : Fonds dont la combinaison d'éléments d'actif a été choisie en fonction d'une période précise, comme un fonds axé sur une date de retraite. Un fonds axé sur une date d'échéance passe graduellement à une combinaison d'éléments d'actif de plus en plus prudents à mesure que l'échéance du fonds approche.

Frais de gestion des fonds : Frais facturés pour la gestion d'un portefeuille de placements et pour les frais généraux d'administration.

Gestionnaire du fonds : Professionnel qui est responsable de prendre des décisions de placement et de mener des activités de placement afin d'atteindre des objectifs précis au profit des investisseurs.

Hypothèses actuarielles : Facteurs utilisés par un actuaire pour prévoir des événements futurs incertains ayant une incidence sur le coût des prestations de retraite. Il s'agit par exemple de l'estimation des intérêts et des revenus de placement, de l'inflation, des taux de mortalité et des tendances de retraite.

Indice de référence : Point de référence utilisé comme base pour l'évaluation ou la comparaison. Un indice peut être utilisé comme indice de référence pour mesurer ou comparer le rendement d'un groupe semblable d'actifs.

Inflation : Il y a inflation lorsque le pouvoir d'achat diminue face à l'augmentation des prix des biens de consommation et des services.

Lissage : Voir Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage).

Obligation : Titre de créance émis par une société ou une collectivité publique, par lequel cette dernière promet au détenteur le remboursement du principal et d'un intérêt stipulé, dans un délai fixe. Effectuer un placement en obligations s'apparente à prêter de l'argent à une administration publique ou à un organisme.

Obligations ou passif au titre des prestations de retraite : Valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir d'hypothèses actuarielles.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits dans un pays au cours d'une année donnée. Le PIB équivaut au résultat total de l'investissement des consommateurs et des dépenses gouvernementales, auquel s'ajoute le montant de la valeur des exportations moins la valeur des importations.

Ratio de solvabilité moyen : Méthode servant à mesurer la solvabilité avec la moyenne des résultats sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.

Régime d'accumulation du capital : Instrument de placement ou d'épargne donnant droit à une aide fiscale et permettant aux participants de prendre des décisions d'investissement parmi les options offertes par l'instrument.

Rendement : Intérêt (rajusté en fonction de l'amortissement des escomptes ou des primes) ou revenus de dividendes liés au coût d'un placement dans des obligations ou des actions.

Taux d'actualisation : Taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer les obligations du régime de retraite.

Taux de rendement : Profit ou perte provenant d'un placement, sur une période donnée, normalement exprimé en pourcentage du placement initial. Le rendement réel est celui qui a été rajusté en fonction de l'inflation. Le rendement net est celui qui a été rajusté en fonction des dépenses.

Titres à revenu fixe : Une catégorie d'actif qui fournit des rendements sous forme de paiements d'intérêts réguliers et qui sont généralement considérés comme moins volatils que les actions.

Trajectoire : Répartition graduelle, étape par étape, d'actifs effectuée en fonction de cibles prédéterminées selon la situation de capitalisation. Cette approche est conçue pour remplacer graduellement certains éléments d'actif dont la pondération en actions est importante par des titres à revenu fixe à long terme à l'abri des pertes. Le mouvement d'une répartition d'éléments d'actif à une autre est activé par un vecteur – la situation de capitalisation du régime – jusqu'à l'obtention de la répartition d'actif désirée.

Valeur de transfert : Valeur estimée des futures prestations de retraite exprimée en dollars courants. Il s'agit d'un calcul basé sur des hypothèses actuarielles et les taux du marché, qui pourraient fluctuer avec le temps.

Ce rapport, les états financiers audités et d'autres renseignements à propos du Régime peuvent être consultés sur le site retraitescp.com.

Avez-vous des suggestions pour le présent rapport ou d'autres publications portant sur la pension? Envoyez-nous un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Renseignements

Participants au volet à PD

Centre du régime de retraite de Postes Canada

Questions concernant le Régime



1 877 480-9220
1 866 370-2725 (TTY)
613 683-5908 (À L'EXTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE DU NORD)



Du lundi au vendredi
de 8 h à 18 h (HE)



retraitescp.com



CENTRE DU RÉGIME DE RETRAITE
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

Fiducie RBC Services aux investisseurs

Questions concernant le versement des prestations
de retraite



1 800 876-4498



Du lundi au vendredi
de 8 h à 20 h (HE)



SERVICE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS
1 PLACE VILLE-MARIE
5E ÉTAGE AILE EST
MONTRÉAL QC H3B 1Z3

Participants au volet à CD

Postes Canada – AccèsRH

Questions sur l'admissibilité, les cotisations, etc.



1 877 807-9090



Du lundi au vendredi
de 8 h à 18 h (HE)



retraitescp.com

Centre de soutien à la clientèle de la Sun Life

Questions sur vos placements et votre rendement



1 866 733-8612



Du lundi au vendredi
de 8 h à 20 h (HE)



masunlife.ca

Le Rapport aux participants de 2018 (36 pages) est publié en ligne seulement, et son sommaire (12 pages) est imprimé sur 14 833 lb de papier recyclé Rolland Enviro 100. À titre de comparaison, le Rapport aux participants de 2017 (32 pages; aucun sommaire) était imprimé sur 31 503 lb de papier Rolland Opaque 30 %. En n'imprimant que le sommaire du Rapport aux participants de 2018, son empreinte écologique est bien inférieure à celle du Rapport aux participants de 2017 : nous avons épargné 178 arbres et réduit les perturbations forestières sur 2,8 acres.